



EyeSight[®]

Technologie d'aide à la conduite

Manuel du propriétaire

**LEGACY
OUTBACK**

2021

Avant-propos

Merci d'avoir choisi un véhicule SUBARU équipé du système EyeSight™. Le système EyeSight offre les toutes dernières fonctions d'assistance au conducteur élaborées par SUBARU, telles que le régulateur de vitesse adaptatif, une alerte de démarrage du véhicule devant vous ainsi qu'une alerte de sortie de voie et une alerte de dérive sur la voie; toutes ces fonctions participent aux prises de décisions du conducteur, tout en améliorant son confort et sa commodité. Dans un premier temps, vous devrez vous familiariser avec le maniement et l'utilisation des différentes fonctions du système EyeSight. C'est pourquoi nous vous conseillons vivement de lire attentivement le présent manuel avant de l'utiliser. D'autre part, il est préférable de commencer par prendre le temps d'essayer les fonctions EyeSight afin de vous habituer à leur utilisation.

N'oubliez pas que le conducteur doit à tout moment conserver la maîtrise de son véhicule. Il doit toujours rester vigilant et ne jamais se laisser distraire de la conduite en comptant sur le système EyeSight.

Le système EyeSight ne peut en aucun cas remplacer le conducteur et est susceptible de ne pas fonctionner de manière optimale dans toutes les situations.

Le présent livret est un supplément au Manuel du conducteur de votre véhicule SUBARU et présente une description détaillée du système EyeSight. Pour bien assimiler le fonctionnement de votre véhicule, ce livret doit être consulté conjointement au Manuel du conducteur.

Les informations, caractéristiques et illustrations contenues dans ce livret sont à jour à la date d'impression. SUBARU CORPORATION se réserve le droit de modifier les caractéristiques et la présentation à tout moment sans préavis et sans encourir l'obligation d'effectuer des modifications identiques ou similaires sur les véhicules vendus précédemment.

Veuillez conserver ce livret avec le Manuel du conducteur, et les laisser dans le véhicule en cas de revente. Le nouveau propriétaire en aura besoin.

SUBARU CORPORATION, TOKYO, JAPAN

"SUBARU" et le motif représentant un amas de six étoiles sont des marques déposées de SUBARU CORPORATION.

© Copyright 2020 SUBARU CORPORATION

EyeSight

À propos du système EyeSight	4
Système de freinage avant collision.....	27
Régulateur de vitesse adaptatif avancé	43
Fonction de prévention de sortie de voie	84
Gestion de l'accélérateur avant collision.....	93
Alerte de sortie de voie	100
Alerte de dérive sur la voie.....	103
Alerte de démarrage du véhicule devant vous.....	106
Moniteur d'assistance EyeSight.....	108
Régulateur de vitesse classique	110
Liste des sons des alertes/notifications.....	121
Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané	123
Modification des réglages	127
Liste des écrans de messages.....	135
Dépannage.....	140

À propos du système EyeSight

EyeSight est un système d'assistance à la conduite dont les fonctions aident le conducteur à prendre des décisions afin de sécuriser ses déplacements, tout en améliorant son confort et en réduisant sa fatigue. En utilisant des images créées par la caméra stéréo spécialement conçue par SUBARU, EyeSight détecte le véhicule situé devant, les obstacles, les voies de circulation et d'autres éléments.



DANGER

Les conducteurs sont responsables de la conduite en toute sécurité. Conformez-vous toujours aux règles et réglementations de la circulation indépendamment du fait que votre véhicule soit équipé du système EyeSight. Maintenez toujours une bonne distance de sécurité entre votre véhicule et celui situé devant vous, soyez conscient de votre environnement et des conditions de circulation et prenez toute mesure nécessaire au maintien de cette distance de sécurité.

Ne comptez jamais exclusivement sur le système EyeSight pendant la conduite.

EyeSight est conçu pour faciliter les prises de décision, de manière à réduire les risques d'accident et de dommages matériels tout en soulageant le conducteur.

Lorsqu'une alerte EyeSight intervient, faites attention à ce qui se trouve devant et aux alentours, et prenez toute mesure nécessaire.

Ce système n'est pas conçu pour assister la conduite par visibilité réduite ou dans des conditions météorologiques extrêmes, ni pour compenser un manque d'attention de la part du conducteur sur la route. Il ne peut pas non plus empêcher les collisions dans toutes les conditions de conduite.

Les capacités de reconnaissance et de contrôle du système EyeSight ne sont pas sans limites. Veillez à lire les instructions pour chaque fonction avant d'utiliser le système, et utilisez-les toujours de manière adéquate. Une utilisation incorrecte peut conduire à une réduction des performances de contrôle, ce qui pourrait provoquer un accident.

Reportez-vous aux pages suivantes pour chaque fonction :

- Pour le système de freinage avant collision, reportez-vous à la page 27.
- Pour le régulateur de vitesse adaptatif, reportez-vous à la page 43.
- Pour la fonction de centrage sur la voie, reportez-vous à la page 70.
- Pour la fonction de prévention de sortie de voie, reportez-vous à la page 84.
- Pour la gestion de l'accélérateur avant collision, reportez-vous à la page 93.
- Pour l'alerte de sortie de voie, reportez-vous à la page 100.
- Pour l'alerte de dérive sur la voie, reportez-vous à la page 103.
- Pour l'alerte de démarrage du véhicule devant vous, reportez-vous à la page 106.
- Pour le régulateur de vitesse classique, reportez-vous à la page 110.

Pour les véhicules avec conduite à gauche, le système EyeSight est configuré pour la conduite sur le côté droit de la route. Toutefois, il peut être reconfiguré en modifiant le réglage de personnalisation de la voie de conduite sur le mode de conduite sur le côté gauche.*

⇒ Page 127

Si le réglage pour la voie de conduite (côté de conduite de la route) ne correspond pas à la voie actuelle, les performances complètes du système EyeSight peuvent ne pas être disponibles.

***: Les caractéristiques et réglages qui sont affectés par les différences spécifiques entre les véhicules avec conduite à droite et ceux avec conduite à gauche ne peuvent pas être modifiés.**

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non plus le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, la fonction de prévention de sortie de voie ou le régulateur de vitesse classique.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*¹
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*¹
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*¹
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*¹
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*²
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*³

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les conditions suivantes, le système ne fonctionnera pas convenablement. N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, la fonction de prévention de sortie de voie et le régulateur de vitesse classique.
 - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).^{*1}
 - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.^{*1}
 - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie.
 - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
 - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.

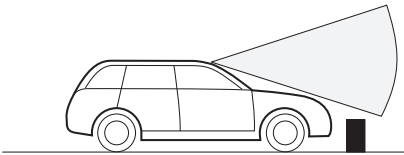
*1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

*2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

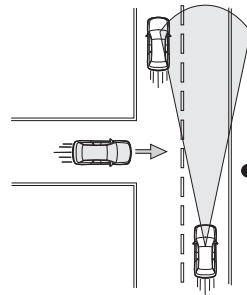
*3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.



- Les caractéristiques de la caméra stéréo sont semblables à celles de l'œil humain. Par conséquent, les situations rendant la visibilité vers l'avant difficile pour le conducteur ont le même effet sur cette caméra. Elles rendent aussi la détection de véhicules, d'obstacles et de voies de circulation par le système difficile.
- Le système EyeSight ne peut détecter que les objets présents dans le champ de vision couvert par la caméra stéréo. De plus, après qu'un objet est entré dans le champ de vision couvert par la caméra, il se peut que le système mette un certain temps à le détecter en tant que cible maîtrisable et à avertir le conducteur.



Les objets de petite taille autour du véhicule ne peuvent pas être détectés.



S03873

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système aura davantage de difficultés à détecter le véhicule situé devant, les deux-roues, les piétons et les obstacles sur la route ainsi que les marquages de voie. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Toutefois, l'arrêt momentané du système est annulé dès que ces conditions se sont améliorées, après avoir effectué un court trajet.
 - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense). Le système risque particulièrement de s'arrêter momentanément lorsque le pare-brise est gras, si un revêtement de vitrage a été utilisé ou si les balais d'essuie-glace fonctionnent mal.
 - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
 - Le lave-glace de pare-brise est en cours d'utilisation.
 - Des gouttes d'eau (de pluie ou autre) ou de la saleté se trouvant sur le pare-brise ne sont pas suffisamment essuyées.
 - Le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière. Le champ de vision couvert par la caméra stéréo s'en trouve réduit.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Le véhicule est fortement incliné sous l'effet d'un chargement ou d'autres facteurs.
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- Vous passez à l'entrée ou à la sortie d'un tunnel
- La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (par exemple, remorque à plateau bas, etc.).
- L'obstacle est une clôture, un mur ou un volet, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- L'obstacle est un mur ou une porte en verre, ou un miroir.
- Vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- Vous conduisez à hauteur d'une bannière ou d'un drapeau, de branches basses ou d'une végétation touffue/élevée
- Sur les déclivités prononcées
- La caméra stéréo est masquée par une main, etc. (Le système ne fonctionne pas correctement même si seule une des lentilles est masquée.)
- Vous vous retrouvez dans l'obscurité et aucun objet n'est détecté.
- L'environnement autour du véhicule est de couleur uniforme (paysage complètement enneigé, etc.).
- Une détection précise est rendue impossible par des réflexions sur le pare-brise.
- Dans les conditions présentées ci-dessous, le système EyeSight risque de s'arrêter momentanément. Son fonctionnement reprend dès que les conditions s'améliorent.
 - La température intérieure du véhicule est élevée (ex. : après avoir laissé le véhicule au soleil) ou basse (ex. : après avoir laissé le véhicule dans un environnement extrêmement froid).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur
- Dans les situations présentées ci-dessous, il sera difficile de détecter le véhicule situé devant, les deux-roues, les piétons, les obstacles sur la route, les voies de circulation, etc. De plus, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané. Si le système EyeSight arrête de fonctionner plusieurs fois de manière répétée, contactez un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
 - Les lentilles de la caméra stéréo présentent des taches, telles que des traces de doigt.
 - La caméra stéréo a été décalée par un fort impact.

- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, désactivez le système de freinage avant collision (⇒ page 41) et l'alerte de sortie de voie. (⇒ page 102), et arrêtez d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, la fonction de centrage sur la voie, la fonction de prévention de sortie de voie et le régulateur de vitesse classique. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.
- Lorsque le témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule est allumé, le système de freinage avant collision risque de ne pas fonctionner correctement. Si le témoin indicateur est allumé, désactivez le système de freinage avant collision. N'utilisez pas non plus le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique.



REMARQUE

Le système EyeSight enregistre et conserve les données suivantes lorsque le système de freinage avant collision est activé. Il n'enregistre aucune conversation ou autre donnée audio.

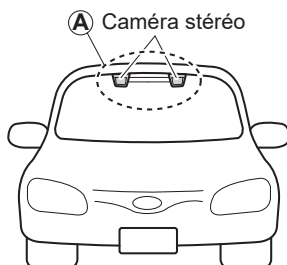
- Données d'images des caméras stéréo
- Distance avec le véhicule situé devant
- Vitesse du véhicule
- Angle de braquage du volant
- Mouvement latéral par rapport à la direction de déplacement
- État de fonctionnement de la pédale d'accélérateur
- État de fonctionnement de la pédale de frein
- Position du levier sélecteur
- Relevé du compteur totalisateur
- Données relatives à l'ABS, au Contrôle de Dynamique du Véhicule et à la fonction de contrôle de traction

Dans le cadre de la recherche et du développement des véhicules, SUBARU et ses sous-traitants sont susceptibles de récupérer et utiliser les données ainsi enregistrées. SUBARU et ses sous-traitants s'engagent à ne pas divulguer ni communiquer à aucune tierce partie les données récupérées, à l'exception des conditions suivantes.

- Le/la propriétaire du véhicule a donné son accord.
- La divulgation/mise à disposition a été ordonnée par un tribunal ou une autre décision de justice.
- Les données sont communiquées à un institut de recherche en vue d'un traitement statistique ou autre processus similaire, après modification rendant l'identification de l'utilisateur et du véhicule impossible.

Utilisation de la caméra stéréo

La caméra stéréo se trouve sur le bloc de lampes de lecture avant.

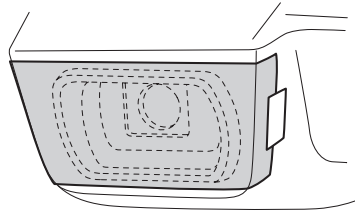


S01107

ATTENTION

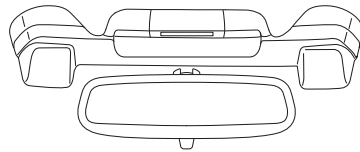
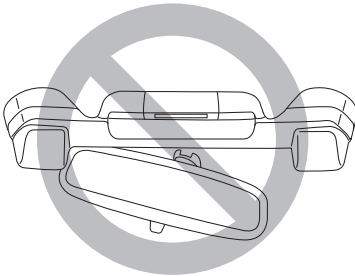
- La caméra stéréo contrôle et détecte les taches et les bavures sur l'avant de la caméra. Cette détection n'est cependant pas fiable à 100%. Dans certaines conditions, il est possible que le système ne détecte pas avec précision les taches et les bavures sur l'avant de la caméra stéréo. Par ailleurs, il est possible que cette fonction ne détecte pas la présence de neige ou de glace sur le pare-brise, près de la caméra stéréo. Dans de telles conditions, veillez à ce que le pare-brise soit toujours propre (zone désignée par la mention **(A)**). Autrement, le système risque de ne pas fonctionner correctement. Lorsque cette fonction détecte que l'avant de la caméra stéréo présente des taches ou des bavures, aucune fonction EyeSight n'est activée, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Les lentilles de la caméra stéréo sont des composants de précision. Les précautions suivantes doivent toujours être observées, surtout lorsque vous les maniez.
 - Ne touchez jamais les lentilles de la caméra stéréo et ne tentez pas de les essuyer ou de les nettoyer. Elles pourraient être endommagées ou salies, provoquant un mauvais fonctionnement du système.Si vous avez touché une lentille pour quelque raison que ce soit, assurez-vous de contacter un concessionnaire SUBARU.

- Lors du nettoyage du pare-brise, recouvrez l'avant du boîtier de la caméra avec du papier qui ne recueille pas la poussière, comme du papier d'imprimante. Collez le papier pour empêcher que le nettoyant à vitre ne se retrouve sur les lentilles de la caméra. À ce stade, assurez-vous que la surface de la bande adhésive n'entre pas en contact avec le pare-brise ou la lentille. Veillez à retirer le papier après le nettoyage.



S03066

- Lorsque vous faites nettoyer l'intérieur du pare-brise à une station-service, etc., assurez-vous de demander au responsable de couvrir les couvercles des caméras avant de nettoyer le véhicule.
- Ne faites pas subir des chocs violents à la caméra stéréo.
- Ne retirez et ne démontez pas la caméra stéréo.
- Ne modifiez pas la position d'installation de la caméra stéréo, et n'apportez aucune modification aux éléments périphériques.
- Ne posez pas de rétroviseur intérieur autre qu'un rétroviseur intérieur SUBARU d'origine (tel qu'un rétroviseur extra-large), et le pare-soleil. Veillez également à ce que le rétroviseur ne masque pas la caméra stéréo. Le non-respect de cette directive peut gêner le champ de vision de la caméra stéréo et pourrait empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.



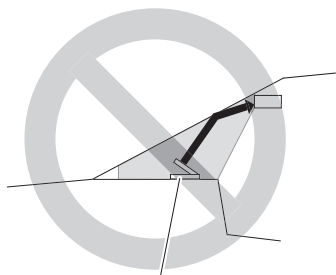
S00509

Suite à la page suivante ⇒

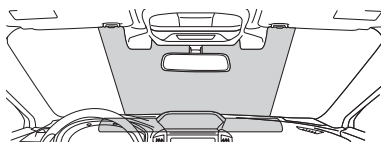
⇒ Suite de la page précédente

- N'installez pas d'accessoires autres que ceux désignés par SUBARU sur les zones interdites indiquées dans les illustrations (zones grises). Même si certains accessoires sont installés en dehors des zones interdites, un fonctionnement anormal du système EyeSight peut se produire en raison de la réflexion de la lumière ou d'autres objets. Dans cette situation, déplacez les accessoires. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.

Vue latérale



Vue de face

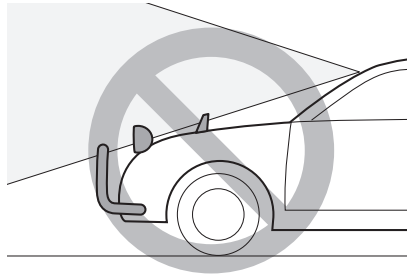


Moniteurs ou autres accessoires

S03874

- Ne posez aucun objet sur le tableau de bord. Les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Si un produit chimique ou d'autres substances sont appliqués sur le tableau de bord, les reflets sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.
- N'installez pas de balais d'essuie-glace autres que des balais d'essuie-glace SUBARU d'origine. Sinon, cela peut gêner le champ de vision couvert par la caméra stéréo et empêcher le système EyeSight de fonctionner correctement.
- Remplacez les balais d'essuie-glace endommagés et les caoutchoucs d'essuie-glace usés dès que possible. Des balais d'essuie-glace endommagés ou des caoutchoucs d'essuie-glace usés risqueraient de laisser des traces sur le pare-brise. Des traces ou des gouttes subsistant sur le pare-brise risquent d'empêcher la caméra stéréo de détecter les objets avec précision et pourraient provoquer un comportement anormal du système EyeSight.

- N'installez pas d'accessoires sur le côté avant comme sur le capot ou sur la calandre. Cela peut avoir une incidence sur la vue de la caméra et empêcher le système de fonctionner correctement.



S01098

- Assurez-vous que la cargaison chargée sur le toit n'interfère pas avec le champ de vision couvert par la caméra stéréo. Masquer le champ de vision de la caméra stéréo peut nuire au fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- Maintenez toujours le pare-brise propre (intérieur et extérieur). Lorsque le pare-brise est embrumé, ou s'il y a de la saleté ou un film gras dessus, la caméra stéréo risque de ne pas détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement. N'installez jamais de périphérique sur l'aérateur central, car tout changement de circulation d'air peut avoir un impact sur les performances du système EyeSight.
- Ne placez pas d'autocollants ou d'accessoires sur le pare-brise (à l'extérieur ou à l'intérieur). S'il vous faut le faire (par exemple, étiquette requise par la loi ou de télépéage), évitez la zone directement devant la caméra. Dans le cas contraire, cela pourrait affecter le champ de vision de la caméra stéréo et entraîner un mauvais fonctionnement du système. Pour de plus amples détails, veuillez contacter un concessionnaire SUBARU.
- N'utilisez aucun produit de traitement pour verre ou des substances similaires sur le pare-brise. Vous risqueriez d'empêcher le fonctionnement correct du système.
- N'appliquez pas de revêtements ni de couche de verre supplémentaire sur le pare-brise. Le système risque de ne pas fonctionner correctement.
- Si le pare-brise est rayé ou fissuré, contactez un concessionnaire SUBARU.
- Confiez toute réparation ou tout remplacement du pare-brise à un concessionnaire SUBARU. Refusez tout pare-brise autre qu'un pare-brise SUBARU d'origine. La caméra stéréo risque de ne pas pouvoir détecter les objets avec précision et le système EyeSight risque de ne pas fonctionner correctement.

Fonctions EyeSight

Le système EyeSight offre les fonctions suivantes.

■ Système de freinage avant collision

Ce système fait appel à une fonction d'alerte de distance de sécurité afin d'avertir le conducteur de prendre les mesures nécessaires en cas de risque de collision avec un véhicule ou un obstacle situé devant vous. Si le conducteur ne réagit pas, le freinage est sollicité automatiquement afin d'aider à empêcher l'accident ou, à défaut, d'aider à en réduire les conséquences.

⇒ Page 27

■ Régulateur de vitesse adaptatif avancé

Régulateur de vitesse adaptatif

Cette fonction maintient la vitesse sélectionnée du véhicule et, le cas échéant, surveille la vitesse du véhicule situé devant sur la même voie, jusqu'à la vitesse maximale sélectionnée.

⇒ Page 43

Fonction de centrage sur la voie

Cette fonction aide à supprimer la dérive de votre véhicule en détectant les marquages de voie (p. ex., les lignes blanches) et le véhicule vous précédant sur les autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales, et en assistant les manœuvres de direction. La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne que lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.

⇒ Page 70

■ Fonction de prévention de sortie de voie

Lorsque vous conduisez sur des autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales, le système reconnaît les marquages de voie des deux côtés du véhicule. S'il semble probable que le véhicule sorte de la voie, le système assiste la manœuvre dans la direction empêchant la sortie de voie, et empêche ainsi que le véhicule sorte de sa voie.

⇒ Page 84

■ Gestion de l'accélérateur avant collision

Cette fonction réduit le bond en avant accidentel se produisant en cas d'erreur d'utilisation du levier sélecteur ou de pression involontaire ou trop brutale sur la pédale d'accélérateur.

⇒ Page 93

■ Alerte de sortie de voie

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule est sur le point de quitter la route.

⇒ Page 100

■ Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction prévient le conducteur lorsqu'elle détecte une dérive provoquée par la fatigue, le manque de concentration sur la route, l'inattention, un fort vent de côté ou d'autres facteurs.

⇒ Page 103

■ Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Cette fonction avertit le conducteur lorsque le véhicule à l'arrêt situé devant démarre alors que son véhicule est toujours à l'arrêt.

⇒ Page 106

■ Régulateur de vitesse classique

Lorsque ce mode est actif, le système maintient une vitesse constante. Il ne surveille pas le véhicule situé devant. Cette fonction peut être utilisée même en cas d'arrêt momentané de la caméra stéréo (⇒ page 125). Pour utiliser cette fonction, passez du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.

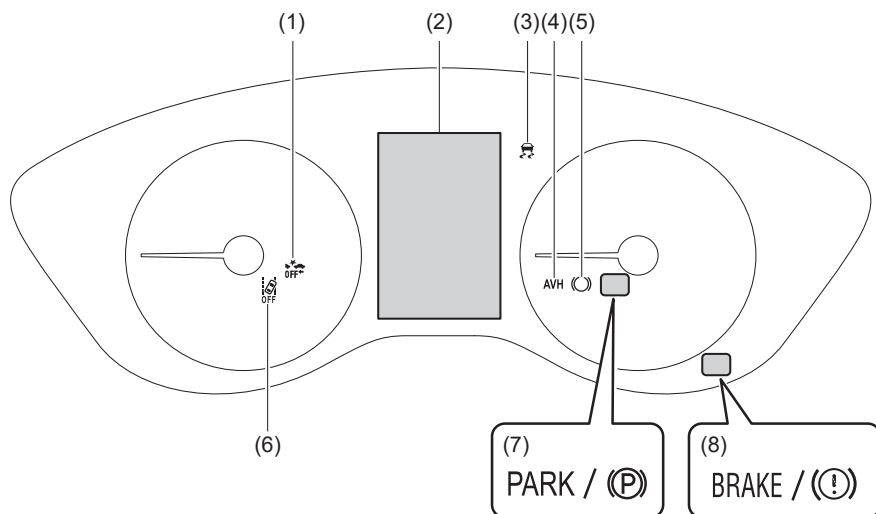
⇒ Page 110



REMARQUE

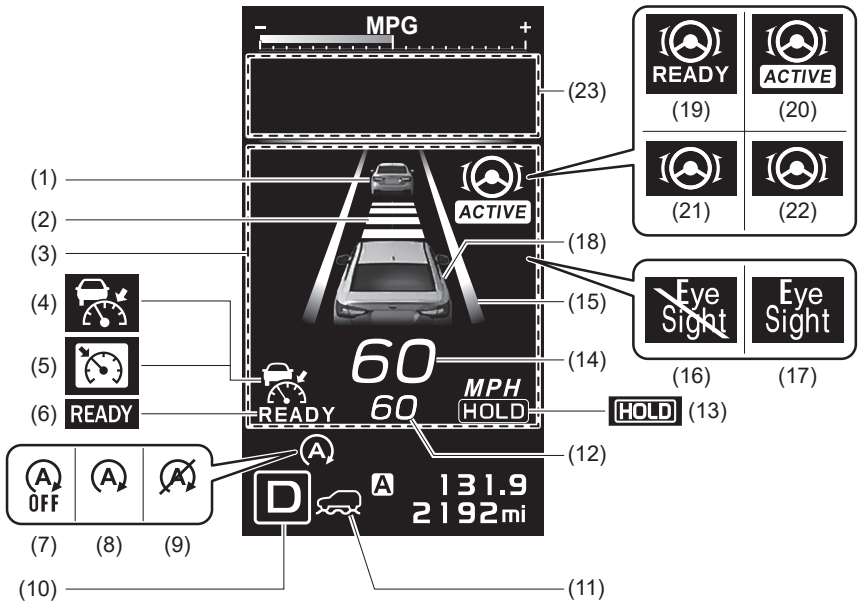
Le système EyeSight n'est pas opérationnel lorsque le moteur ne tourne pas (à moins que le moteur soit automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique).

Disposition de l'affichage du tableau de bord



S03537














- | | |
|---|--|
| (1) Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision | (5) Témoin indicateur de fonctionnement Auto Vehicle Hold |
| (2) Affichage des instruments de bord | (6) Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie |
| (3) Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule | (7) Témoin indicateur du frein de stationnement électronique |
| (4) Témoin indicateur d'activation Auto Vehicle Hold | (8) Témoin avertisseur du système des freins |















S03558







Les unités de l'affichage peuvent être modifiées sur les réglages de l'écran.
 Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

- | | |
|--|--|
| (1) Indicateur de véhicule devant vous | (14) Vitesse actuelle du véhicule |
| (2) Témoin de réglage de distance de sécurité | (15) Indicateur de voie |
| (3) Zone d'affichage de l'EyeSight | (16) Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc) |
| (4) Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif | (17) Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune) |
| (5) Indicateur de régulateur de vitesse classique | (18) Indicateur de votre véhicule |
| (6) Témoin READY | (19) Indicateur de centrage sur la voie (blanc) (Pour les modèles pour les États-Unis) |
| (7) Indicateur de désactivation du système de démarrage et d'arrêt automatique | (20) Indicateur de centrage sur la voie (vert) (Pour les modèles pour les États-Unis) |
| (8) Indicateur du système de démarrage et d'arrêt automatique (vert)/Indicateur d'avertissement du système de démarrage et d'arrêt automatique (jaune) | (21) Indicateur de centrage sur la voie (blanc) (Pour les modèles pour le Canada) |
| (9) Témoin indicateur d'activité du système de démarrage et d'arrêt automatique non détectée (blanc) | (22) Indicateur de centrage sur la voie (vert) (Pour les modèles pour le Canada) |
| (10) Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé | (23) Zone de l'écran d'avertissement |
| (11) Indicateur de X-MODE (selon modèles) | |
| (12) Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule | |
| (13) Témoin HOLD | |

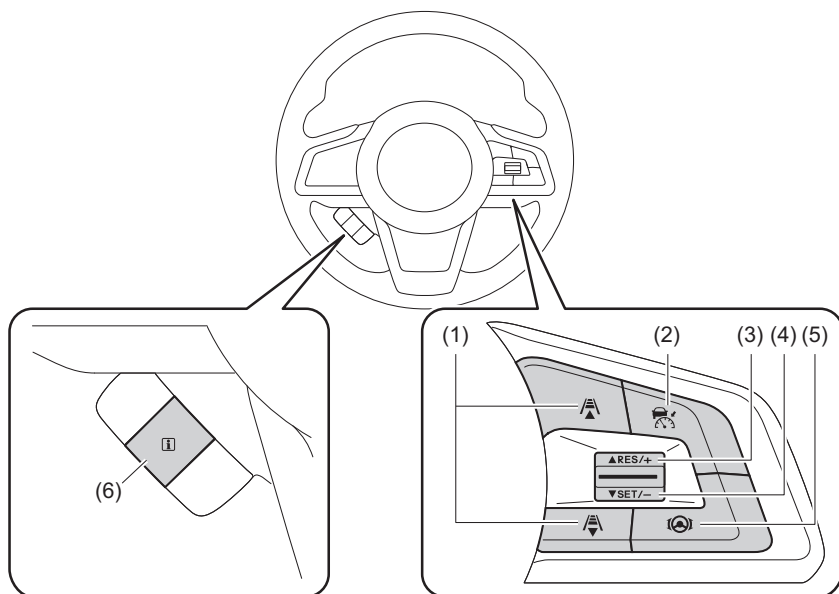
	<p>Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur s'allume lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée. ⇒ Page 51 • Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, cet indicateur passe du blanc au vert. Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif, l'indicateur passe du vert au blanc. ⇒ Page 52
	<p>Indicateur de régulateur de vitesse classique</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur s'allume lorsque la touche  /  (réglage de distance de sécurité) est maintenue enfoncée après avoir appuyé sur la touche  (régulateur de vitesse). ⇒ Page 112 • Cet indicateur passe du blanc au vert lorsque le régulateur de vitesse classique est en service. ⇒ Page 113
	<p>Témoin READY</p> <p>READY s'allume lorsque le régulateur de vitesse* peut être activé. ⇒ Pages 51 et 111</p> <p>*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique</p>
	<p>Témoin HOLD</p> <p>HOLD s'allume lorsque la fonction d'arrêt total est activée alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service. ⇒ Page 60</p>
	<p>Indicateur de véhicule devant vous</p> <p>Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ou lorsque la fonction d'arrêt total est activée, cet indicateur s'allume lorsqu'un véhicule situé devant a été détecté. ⇒ Page 53</p>
	<p>Témoin de réglage de distance de sécurité</p> <p>Affiche le réglage de distance de sécurité paramétré via la touche  /  (réglage de distance de sécurité). ⇒ Page 59</p>
	<p>Affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule</p> <ul style="list-style-type: none"> • Affiche la vitesse sélectionnée du véhicule. • Cet indicateur passe du blanc au vert lorsque le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est activé. ⇒ Pages 52 et 113

	<p>Indicateur de position du levier sélecteur/du rapport engagé Cet indicateur s'allume et indique dans quelle position le levier sélecteur ou le rapport engagé se trouve.</p>
	<p>Indicateur d'avertissement EyeSight (jaune)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur s'allume ou clignote en cas de dysfonctionnement du système EyeSight. • Lorsqu'il est allumé (fixe ou clignotant), aucune des fonctions EyeSight n'est utilisable (y compris le régulateur de vitesse adaptatif, le système de freinage avant collision, etc.). <p>⇒ Page 123</p>
	<p>Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight (blanc)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur s'allume lorsque le système EyeSight est momentanément à l'arrêt. • Il s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, à condition que la touche  (régulateur de vitesse) ou  (centrage sur la voie) soit réglée sur la position ON dans un délai d'environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur. • Lorsque cet indicateur est allumé, aucune des fonctions EyeSight ne peut être utilisée, à l'exception du régulateur de vitesse classique. <p>⇒ Page 125</p>
	<p>Indicateur du système de démarrage et d'arrêt automatique (vert) (également utilisé comme indicateur d'avertissement du système de démarrage et d'arrêt automatique (jaune))</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur s'allume en jaune lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, puis s'éteint après le démarrage du moteur. • Il s'allume en vert pendant le fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique. Il s'éteint après le redémarrage du moteur. • Il s'allume en jaune en cas de dysfonctionnement dans le système de démarrage et d'arrêt automatique.
	<p>Indicateur de désactivation du système de démarrage et d'arrêt automatique</p> <p>Cet indicateur s'allume lorsque le système de démarrage et d'arrêt automatique est désactivé. Il s'éteint lorsque le système de démarrage et d'arrêt automatique est activé.</p> <p>⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.</p>
	<p>Témoin indicateur d'activité du système de démarrage et d'arrêt automatique non détectée</p> <p>Lorsqu'un véhicule est arrêté, le témoin indicateur s'allume lorsque les conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique ne sont pas réunies.</p> <p>Le témoin s'éteint lorsque le véhicule commence à rouler.</p>




	<p>Indicateur de X-MODE (selon modèles) Cet indicateur s'allume lorsque le X-MODE est activé. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.</p>
	<p>Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce témoin indicateur s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées. • Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON. Environ 7 secondes après le démarrage du moteur, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint ou reste allumé, selon l'état actuel (ON ou OFF). <p>⇒ Pages 102 et 105</p>
	<p>Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ce témoin indicateur s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés. • Il s'allume également lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, puis s'éteint environ 7 secondes après le démarrage du moteur. <p>⇒ Pages 42 et 99</p>
	<p>Indicateur de voie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur s'allume en gris lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est activée. • Il s'allume en blanc dans les conditions suivantes. <ul style="list-style-type: none"> - La fonction de prévention de sortie de voie passe en mode d'attente. - La fonction de centrage sur la voie est en marche et détecte les marquages de voie. • Il s'allume en jaune lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est en marche. <p>⇒ Pages 79 et 89</p>
<p>BRAKE / (ⓘ)</p>	<p>Témoin avertisseur du système des freins</p> <p>Si le témoin avertisseur du système des freins s'allume lorsque le frein de stationnement électronique est relâché pendant la conduite, éteignez le système de freinage avant collision. Pour le moment, n'utilisez pas le mode de régulateur de vitesse adaptatif ou le mode de régulateur de vitesse classique.</p> <p>Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, gardez immédiatement le véhicule dans un lieu sûr. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système.</p> <p>⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.</p>

<p>PARK / </p>	<p>Témoin indicateur du frein de stationnement électronique Ce témoin indicateur s'allume lorsque le frein de stationnement électronique est serré. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.</p>
	<p>Indicateur de votre véhicule Lorsque la pédale de frein est enfoncée ou que la fonction de commande des freins est activée, les témoins des freins sur l'indicateur du véhicule s'allument en rouge.</p>
	<p>Indicateur de centrage sur la voie</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cet indicateur s'allume lorsque la fonction de centrage sur la voie est activée par pression sur la touche  (centrage sur la voie) (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé). • Cet indicateur s'éteint lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé. • Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche, l'indicateur passe du blanc au vert. <p>⇒ Page 78</p>
	<p>Témoin avertisseur du Contrôle de Dynamique du Véhicule Ce témoin avertisseur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, et s'éteint environ 2 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume en cas de dysfonctionnement dans le système de contrôle électrique du Contrôle de Dynamique du Véhicule. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.</p>
<p>AVH</p>	<p>Témoin indicateur d'activation Auto Vehicle Hold Ce témoin indicateur s'allume lorsque le système Auto Vehicle Hold est activé. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.</p>
	<p>Témoin indicateur de fonctionnement Auto Vehicle Hold Ce témoin indicateur s'allume lorsque le véhicule est arrêté par la fonction Auto Vehicle Hold. ⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.</p>








Disposition des touches



S03969

- (1) Touches ▲ / ▼ (réglage de distance de sécurité)
- (2) Touche  (régulateur de vitesse)
- (3) Touche RES/+
- (4) Touche SET/-
- (5) Touche  (centrage sur la voie)
- (6) Commande 

■ Touche (régulateur de vitesse)

- Appuyez sur cette touche pour activer/désactiver le régulateur de vitesse*.
- Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) apparaît sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord, puis  (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'affiche en appuyant sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité) et en la maintenant enfoncée pendant environ 2 secondes. Lorsque  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ou  (indicateur de régulateur de vitesse classique) apparaît sur la zone d'affichage EyeSight, cela indique que le régulateur de vitesse principal est activé.

⇒ Pages 51 et 111

- Appuyez sur cette touche pour annuler le régulateur de vitesse.

⇒ Pages 64 et 116

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

■ Groupe de touches RES/SET

● SET/-

- Appuyez sur cette touche pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Appuyez sur cette touche pour réduire la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Pages 52 et 57 (pour le régulateur de vitesse adaptatif)

⇒ Pages 113 et 115 (pour le régulateur de vitesse classique)

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique

● RES/+




- Appuyez sur cette touche pour mettre le régulateur de vitesse* en service.
- Après l'annulation du régulateur de vitesse*, appuyez sur cette touche pour réactiver la fonction à la vitesse du véhicule précédemment sélectionnée.
- Appuyez sur cette touche pour augmenter la vitesse sélectionnée du véhicule (lorsque le régulateur de vitesse* est actuellement en service).

⇒ Pages 52, 56 et 67 (pour le régulateur de vitesse adaptatif)

⇒ Pages 113, 114 et 119 (pour le régulateur de vitesse classique)

*: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique



■ Touches / (réglage de distance de sécurité)

- Appuyez sur une de ces touches pour sélectionner la distance de sécurité réglée sur 4 modes différents : (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).
⇒ Page 59
- Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est activée, il est possible de commuter entre le régulateur de vitesse adaptatif et le régulateur de vitesse classique en appuyant sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité)*.
*: Pour passer au régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche et maintenez-la enfoncée pendant environ 2 secondes ou plus.

■ Touche (centrage sur la voie)

Appuyez sur cette touche pour activer/désactiver la fonction de centrage sur la voie (uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé).

⇒ Page 78

- Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en mode d'attente,  (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) s'allume.
- Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en mode actif,  (indicateur de centrage sur la voie) (vert) s'allume.

■ Commande

Tirez cette commande pour afficher de nouveau le message apparu dans la zone de l'écran d'avertissement.

⇒ Page 135

Affichage d'informations central



- (1) Indicateur du système de freinage avant collision
- (2) Indicateur d'alerte de sortie de voie
- (3) Moniteur d'assistance EyeSight

S03520

Les réglages des systèmes embarqués peuvent être modifiés en utilisant l'affichage d'informations central.

Les écrans d'avertissement seront affichés sur l'affichage d'informations central si nécessaire.

● Indicateur du système de freinage avant collision

Cet indicateur s'allume lorsque le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.

● Indicateur d'alerte de sortie de voie

Cet indicateur s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont activées.

● Moniteur d'assistance EyeSight

Cet indicateur s'allume lorsque le moniteur d'assistance EyeSight est activé.

■ Modification des réglages

Les réglages EyeSight peuvent être modifiés en utilisant l'affichage d'informations central.

⇒ Page 127

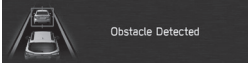
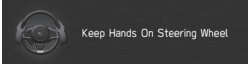
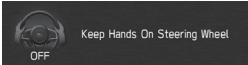
Les systèmes suivants peuvent également être activés/désactivés en utilisant l'affichage d'informations central.

- Contrôle de Dynamique du Véhicule
- X-MODE (selon modèles)
- Auto Vehicle Hold (AVH)

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur du véhicule pour de plus amples détails.

■ Écrans d'avertissement

Les écrans d'avertissement suivants seront affichés sur l'affichage d'informations central.

Élément	Écran affiché
Avertissement du système de freinage avant collision (freinage primaire et freinage secondaire)	 Obstacle Detected S03539
Avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)"	
Avertissement de la fonction de centrage sur la voie (aucune manœuvre du volant)	 Keep Hands On Steering Wheel S03540
Annulation de la fonction de centrage sur la voie (aucune manœuvre du volant)	 Keep Hands On Steering Wheel OFF S03541

Système de freinage avant collision

En cas de risque de collision fronto-arrière avec un obstacle situé devant le véhicule, le système EyeSight empêche la collision ou réduit sa gravité en avertissant le conducteur. Si le conducteur ne réagit toujours pas pour éviter la collision, le freinage peut intervenir automatiquement juste avant la collision afin d'empêcher l'accident ou, à défaut, de réduire ses conséquences. Si le conducteur réagit pour éviter la collision, l'assistance au freinage avant collision se met en marche pour aider le conducteur à empêcher la collision ou à réduire sa gravité.

Ce système peut se révéler efficace non seulement pour les collisions fronto-arrière avec un objet situé devant le véhicule mais aussi avec les collisions fronto-arrière décalées. Cette fonction peut être activée lorsque le levier sélecteur se trouve dans la position **D**, **M** ou **N**.



DANGER

- N'utilisez jamais le système de freinage avant collision et l'assistance au freinage avant collision pour arrêter votre véhicule ou éviter une collision dans des conditions ordinaires. Ces fonctions ne peuvent pas empêcher les collisions dans toutes les conditions. Il est dangereux de se fier exclusivement au système de freinage avant collision pour assurer le freinage : une collision pourrait en résulter.
- Lorsqu'un avertissement intervient, freinez et/ou prenez toute autre mesure nécessaire en demeurant attentif à l'avant du véhicule et aux alentours.
- Le système de freinage avant collision EyeSight est essentiellement conçu pour prévenir les collisions fronto-arrière, ou à défaut, pour minimiser les dommages corporels et matériels en cas de collision. En plus des voitures et camions, les deux roues et les piétons peuvent également être considérés comme des obstacles. La détection peut cependant être impossible dans certaines situations^{*2}. Par exemple, lorsqu'un véhicule est vu de côté, les véhicules circulant ou approchant en sens inverse, les petits animaux ou enfants, ou les murs et portes ne seront probablement pas détectés.
- Le système de freinage avant collision intervient lorsqu'il détermine que la collision est inévitable et est conçu de façon à commander un freinage puissant immédiatement avant l'impact. Le résultat de cette action varie selon les cas^{*2}. En conséquence, cette fonction ne se comporte pas toujours de la même façon.
- Lorsque le système de freinage avant collision intervient, son action continue même si la pédale d'accélérateur est partiellement enfoncée. Toutefois, cette action est annulée si la pédale d'accélérateur est enfoncée brusquement ou jusqu'en bout de course.
- Si le conducteur enfonce la pédale de frein ou tourne le volant, le système est susceptible de déterminer qu'il s'agit d'une manœuvre d'évitement, auquel cas la commande de freinage automatique peut ne pas intervenir afin de laisser tout le contrôle du véhicule au conducteur.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Il peut être impossible d'empêcher la collision lorsque la différence de vitesse avec l'obstacle situé devant est supérieure ou égale au chiffre suivant^{*1}. Même avec une différence de vitesse inférieure ou égale au chiffre suivant^{*1}, cette fonction peut être incapable de stopper le véhicule, ou peut ne pas s'activer dans certains cas tels que la traversée d'un autre véhicule juste devant le vôtre ainsi que dans d'autres situations tributaires de la visibilité, des conditions de la route ou d'autres facteurs^{*2}. Selon les conditions^{*2} présentées ci-dessous, l'assistance au freinage avant collision est également susceptible de ne pas intervenir.

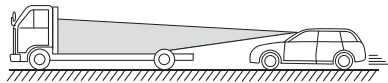
*1: Pour les véhicules : environ 50 km/h (30 mi/h),

Pour les piétons : environ 35 km/h (21 mi/h)

*2: Conditions dans lesquelles le système de freinage avant collision ne peut pas détecter les obstacles :

- Distance avec l'obstacle situé devant vous, différence de vitesse, éloignement, dérive latérale (marge)
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
 - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - La visibilité à l'avant est mauvaise (pluie, neige, brouillard ou fumée, etc.).
 - L'objet détecté n'est pas un véhicule, un deux-roues ou un piéton.
 - Animal domestique ou autre (chien, chevreuil, etc.)
 - Glissière de sécurité, poteau téléphonique, arbre, clôture ou mur, etc.
 - Dans certains cas, selon l'éclairage alentour, les mouvements relatifs, l'aspect ou l'angle de l'objet, le système peut être incapable de détecter des obstacles tels que les deux-roues et les piétons.
 - Le système détermine que l'action du conducteur (basée sur l'actionnement de la pédale d'accélérateur, le freinage, l'angle du volant, etc.) constitue une manœuvre d'évitement.
 - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage des pneus, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
 - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
 - Les freins sont froids en raison de la basse température ambiante ou juste après le démarrage du moteur.
 - Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage est réduite).
 - Sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins sont mouillés et l'efficacité de freinage est réduite.)
 - Conditions de détection de la caméra stéréo
- Dans les cas suivants, cette fonction est particulièrement susceptible de ne pas intervenir ou de se révéler incapable de stopper le véhicule.

- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
- De nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
- À l'approche d'un deux-roues ou d'un piéton la nuit
- L'éclairage ambiant est faible en soirée ou au petit matin.
- Un véhicule, un deux-roues ou un piéton se trouve hors de la zone illuminée par les phares.
- Une forte lumière vous éblouit de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.).
- Le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.
- Une détection est rendue impossible par la présence de gouttes d'eau de pluie ou de lave-glace, ou des balais d'essuie-glace, masquant le champ de vision de la caméra stéréo.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée).
 - Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Le véhicule est de petite taille, etc.

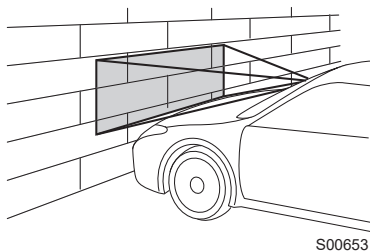


S02133

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

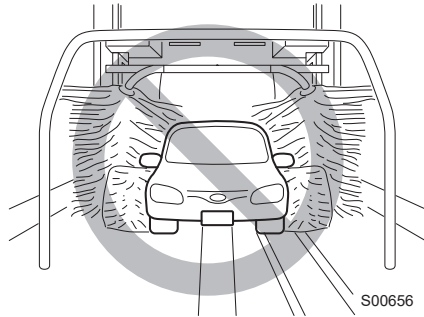
- Un mur, etc. se trouve devant un véhicule à l'arrêt.
 - Un autre objet se trouve près du véhicule.
 - Le côté d'un véhicule, etc., vous fait face.
 - Dans le cas d'un véhicule roulant en marche arrière ou roulant en sens inverse, etc.
 - Un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo.
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille, etc.
 - En présence de piétons assis ou allongés
 - L'objet détecté est une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures ou briques, etc.).
 - Vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir.
 - Le véhicule situé devant effectue une brusque embardée, accélère ou ralentit.
 - Un véhicule, un deux-roues ou un piéton traverse subitement par le côté ou apparaît soudainement devant vous.
 - Votre véhicule se trouve immédiatement derrière un obstacle après un changement de voies.
 - Un véhicule, un deux-roues ou un piéton est proche du pare-chocs de votre véhicule.
 - La différence de vitesse est de 5 km/h (4 mi/h) ou moins entre votre véhicule et un obstacle (le freinage intervenant en fonction de la forme et la taille de l'objet, lorsque l'obstacle est très proche, ce dernier peut, dans certains cas, être hors du champ de vision couvert par la caméra.).
 - Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
 - Vous conduisez sur une route cahoteuse ou sans revêtement
 - En cas de changements de luminosité, tels qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.
- Ne testez pas le système de freinage avant collision tout seul. Il existe un risque de fonctionnement incorrect qui pourrait provoquer un accident.



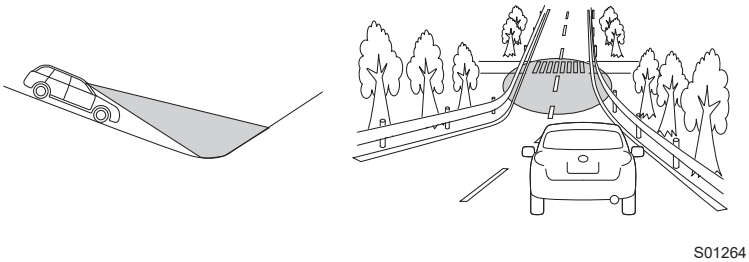
- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Lorsque l'une de ces situations se présente, désactivez le système de freinage avant collision.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*¹
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*¹
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*¹
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*¹
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*²
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*³
- *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

 ATTENTION

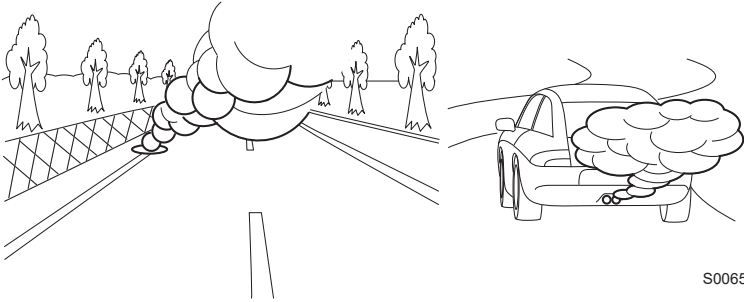
- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez le système de freinage avant collision. Dans le cas contraire, le système de freinage avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Le véhicule est remorqué.
 - Le véhicule est chargé sur un plateau.
 - Utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire.
 - Un mécanicien lève le véhicule, démarre le moteur et fait tourner les roues librement.
 - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
 - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
 - Conduite sur un circuit automobile
 - Dans un poste de lavage



- Dans les situations suivantes, le système de freinage avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Vous passez un portail automatique (ouverture et fermeture)
 - Vous roulez près du véhicule situé devant
 - Vous roulez sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente

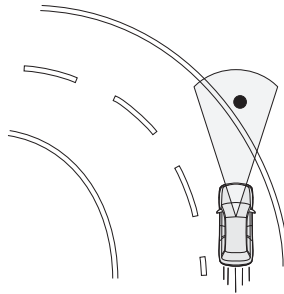


- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Vous passez au travers de nuages de vapeur ou de fumée, etc.
- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Les gaz d'échappement émis par le véhicule situé devant sont visibles par temps froid, etc.



S00652

- Un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Dépassement d'un véhicule ou objet avec peu d'espace.
- Vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant



S02669

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Passage au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route



S02636

- Si un chargement ou des accessoires dépassent du bord du pare-chocs avant, la longueur du véhicule augmente et le système risque de ne pas pouvoir empêcher une collision.
- Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide ; ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage.

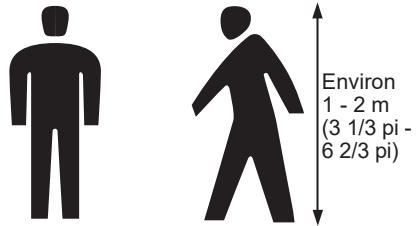


REMARQUE

Le freinage automatique peut produire des bruits inhabituels. Ces bruits, causés par la commande de freinage, sont normaux.

■ Détection de piétons

Le système EyeSight peut également détecter les piétons. La détection des piétons repose sur leur taille, leur forme et leurs mouvements. Le système détecte un piéton lorsque le contour de la tête et des épaules est visible.



S02846

**DANGER**

La fonction de freinage avant collision du système EyeSight identifie également les piétons en tant qu'obstacles. Toutefois, dans certains cas, le système peut être incapable de détecter un piéton. Les conditions suivantes sont autant de cas dans lesquels le système est particulièrement susceptible de ne pas détecter les piétons.

- Des piétons marchent en groupe.
- Un piéton se tient près d'un mur ou d'un autre obstacle.
- Un piéton porte un parapluie.
- Un piéton porte des vêtements d'une couleur se fondant dans l'environnement.
- Un piéton porte un objet volumineux.
- Un piéton est penché, accroupi ou allongé.
- Un piéton se tient dans un emplacement sombre.
- Un piéton traverse ou apparaît subitement devant vous par le côté ou par l'avant.

Fonctionnement du système de freinage avant collision

Lorsqu'un obstacle est présent devant vous durant la conduite, le système agit comme suit afin d'avertir le conducteur et d'activer la commande de freinage et les feux stop.

Alerte de distance de sécurité :

Lorsque le système établit qu'il y a un risque de collision, une alerte émet des bips courts répétés et les indicateurs sur l'affichage des instruments de bord s'allument afin d'alerter le conducteur.

L'alerte de distance de sécurité intervient lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas activé.

Cette alerte cesse dès que le conducteur a ralenti en enfonçant la pédale de frein et a réussi à rétablir une distance de sécurité convenable.

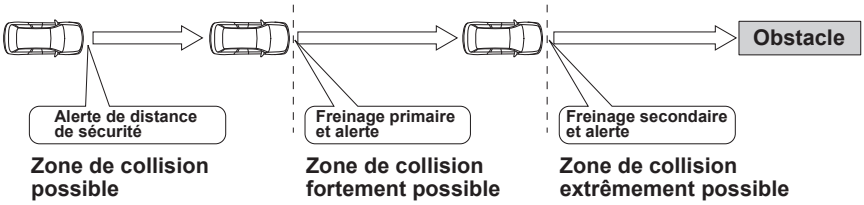
Freinage primaire et alerte :

Lorsque le système établit qu'il y a un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant, une alerte émet des bips courts répétés et les indicateurs de l'affichage des instruments de bord et de l'affichage d'informations central s'allument afin d'alerter le conducteur. La commande de freinage peut s'activer et, dans certaines situations, la puissance délivrée par le moteur peut également être contrôlée. Si le système détermine que la manœuvre d'évitement (freinage, direction, etc.) entreprise par le conducteur a réduit le risque de collision, le freinage est annulé.


Freinage secondaire et alerte :

Si le système détermine ensuite que le risque de collision est extrêmement élevé, l'alerte passe à une tonalité continue et la puissance de la commande de freinage est augmentée. Si, en dépit des manœuvres d'évitement du conducteur, le système considère toujours que la collision est inévitable, celui-ci commande le freinage et la puissance délivrée par le moteur.

Lorsque le véhicule est arrêté par un freinage secondaire, le conducteur doit enfoncer la pédale de frein pour s'assurer que le véhicule reste arrêté.



S03875

Système en marche	Force du freinage automatique	Indication sur l'affichage des instruments de bord	Type d'alerte
Alerte de distance de sécurité	Aucune commande de freinage		Bips courts répétés
Freinage primaire	Modérée		Bips courts répétés
Freinage secondaire	Forte		Bip continu

S03420



REMARQUE

- Pour relâcher le frein après l'arrêt du véhicule via le système de freinage avant collision, effectuez ce qui suit.
 - Appuyez sur la pédale de frein.
 - Appuyez sur la pédale d'accélérateur (sauf lorsque le levier sélecteur est sur la position **[N]**).
 - Déplacez le levier sélecteur sur la position **[P]**.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Après l'arrêt via le freinage secondaire, dans les cas suivants, la commande de freinage sera désactivée et le frein de stationnement électronique sera serré. (Les détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique sont présentés dans le Manuel du conducteur de votre véhicule.)
 - 2 minutes environ se sont écoulées depuis l'arrêt sans pression sur la pédale de frein.
 - Une portière (sauf le hayon/coffre) est ouverte.
 - La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
 - Le système EyeSight est défaillant.
 - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
- Ni le freinage primaire, ni le freinage secondaire ne fonctionnent dans les cas suivants.
 - La vitesse du véhicule est d'environ 1 km/h (1 mi/h) ou moins (Lorsque le levier sélecteur est en position **N**) et que la vitesse de votre véhicule est d'environ 4 km/h (2 mi/h) ou moins) ou de 160 km/h (100 mi/h) ou plus.
 - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule est actif.
- Si le système détecte les feux stop du véhicule situé devant, votre véhicule commence à ralentir plus tôt que s'il ne les détecte pas.
- Le freinage primaire est appliqué plus longtemps dans certains cas. L'une des raisons à cela est la grande différence de vitesse avec un obstacle situé devant. Dans de tels cas, un contrôle de freinage plus fort ou moins fort peut être activé.

■ Indicateur de fonctionnement du système de freinage avant collision

Un message s'affiche et reste dans la zone de l'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord pendant un certain temps après le fonctionnement du système de freinage avant collision.

▼ Si le système de freinage avant collision s'est arrêté de fonctionner avant l'arrêt du véhicule

Un message s'affiche et reste dans la zone de l'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord pour indiquer que le système de freinage avant collision s'est activé.

L'écran sera affiché pendant 10 secondes.



S03129

▼ Si le système de freinage avant collision continue de fonctionner jusqu'à l'arrêt du véhicule

L'écran affiche le message "Apply Brake To Hold Position" pour inciter le conducteur à enfoncer la pédale de frein. À ce moment, l'alerte (bip) retentit. L'écran sera affiché pendant environ 2 minutes jusqu'à ce que le conducteur enfonce la pédale de frein.



S02962

Si la pédale de frein est enfoncée ou que 2 minutes se sont écoulées, un message change et reste dans la zone de l'écran d'avertissement de l'affichage des instruments de bord pour indiquer que le système de freinage avant collision s'est activé. L'écran sera affiché pendant 10 secondes.



S03130

Fonctionnement de l'assistance au freinage avant collision

Lorsque le système de freinage avant collision est activé (lorsque le système a établi un risque élevé de collision avec un obstacle situé devant), si le conducteur enfonce la pédale de frein, le système interprète cette action comme un freinage d'urgence et active automatiquement l'assistance au freinage.



ATTENTION

L'assistance au freinage avant collision n'intervient pas si le conducteur enfonce la pédale de frein alors que l'alerte de distance de sécurité est active. Le ralentissement du véhicule est commandé par la force exercée par le conducteur sur la pédale de frein.



REMARQUE

- La fonction d'assistance au freinage avant collision ne fonctionne pas lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 10 km/h (7 mi/h) ou moins ou de 160 km/h (100 mi/h) ou plus.
- Pour de plus amples informations relatives à la fonction d'assistance au freinage, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Activation/désactivation du système de freinage avant collision

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer/désactiver le système de freinage avant collision (y compris l'assistance au freinage avant collision).

Cette fonction est activée en sélectionnant "Setting ON (Réglage activé)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.

Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Setting OFF (Réglage désactivé)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 127

Le réglage d'activation/de désactivation du système de freinage avant collision s'enclenche avec le réglage de la gestion de l'accélérateur avant collision.

- Lorsque ce système est désactivé, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume.
- Lorsque ce système est activé, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.



REMARQUE

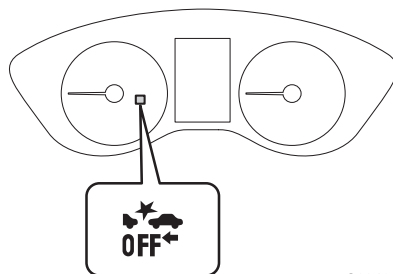
Même lorsque le système de freinage avant collision est désactivé, si le moteur est éteint puis redémarré, le système de freinage avant collision se réactivera. Par défaut, ce système est activé à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Le système EyeSight est défaillant.
⇒ Page 123
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
⇒ Page 125



S03480



REMARQUE

Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) et la gestion de l'accélérateur avant collision ne fonctionnent pas.

Régulateur de vitesse adaptatif avancé

Le régulateur de vitesse adaptatif avancé est un système d'aide à la conduite conçu pour aider les conducteurs lors de la conduite sur des autoroutes (y compris lors d'embouteillages et lors d'une conduite à vitesse élevée). Le régulateur de vitesse adaptatif (⇒ page 43) et la fonction de centrage sur la voie (⇒ page 70), qui fonctionnent conjointement avec le régulateur de vitesse adaptatif, sont utilisés pour aider la conduite en commandant automatiquement l'accélérateur, le frein et la direction.

Régulateur de vitesse adaptatif

Le régulateur de vitesse adaptatif est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort de conduite sur autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales. La caméra stéréo détecte les véhicules à l'avant qui roulent sur la même voie de circulation, et votre véhicule suit le véhicule directement devant (jusqu'à la vitesse maximum de la vitesse sélectionnée du véhicule). Ce faisant, votre véhicule maintient automatiquement une distance de sécurité correspondant à la vitesse du véhicule qui le précède. Lorsque le véhicule devant vous s'immobilise complètement, votre véhicule s'arrête également et le frein de stationnement électronique sera serré automatiquement. Le système peut contrôler le véhicule à une vitesse allant de 0 km/h (0 mi/h) à environ 145 km/h (90 mi/h). Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.



DANGER

- Ce système ne constitue pas une fonction de conduite automatique prenant en charge les différentes conditions de circulation.
- Ne vous fiez pas excessivement au régulateur de vitesse adaptatif. Ce système n'est pas conçu pour pallier un manque d'attention du conducteur quant à la situation générale, ni pour compenser une mauvaise visibilité. Il n'est pas conçu pour empêcher les collisions fronto-arrière avec un autre véhicule. Efforcez-vous de toujours conduire prudemment sur la route. Conservez toujours une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant, soyez attentif aux alentours et aux conditions de conduite et, le cas échéant, freinez et prenez toutes autres mesures nécessaires.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.
- Chaque jour, avant d'activer le système, procédez à un contrôle afin de vérifier qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au niveau des pneus ou des freins.
⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Dans les situations présentées ci-dessous, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les situations suivantes.
 - La pression des pneus n'est pas conforme.*¹
 - La roue de secours de type provisoire est installée.*¹
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*¹
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*¹
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris une suspension SUBARU d'origine qui a été modifiée).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige et de glace ou de saleté. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les axes optiques ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont mal éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les feux, y compris les phares et les phares antibrouillard, ont été modifiés.
 - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé en rouge.*²
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
 - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement : témoins qui ne s'allument pas, bips qui ne retentissent pas, affichage différent de la normale, etc.*³
- *1: Les roues et pneus assurent des fonctions primordiales. Assurez-vous d'utiliser des roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *3: Pour de plus amples détails relatifs aux instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

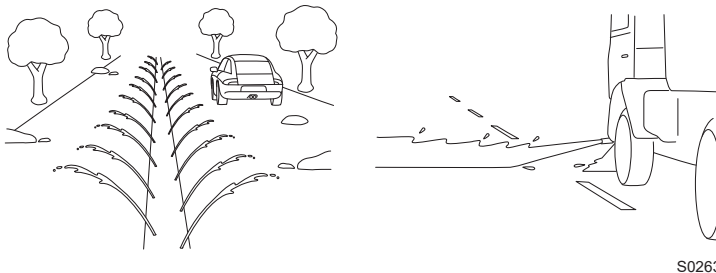
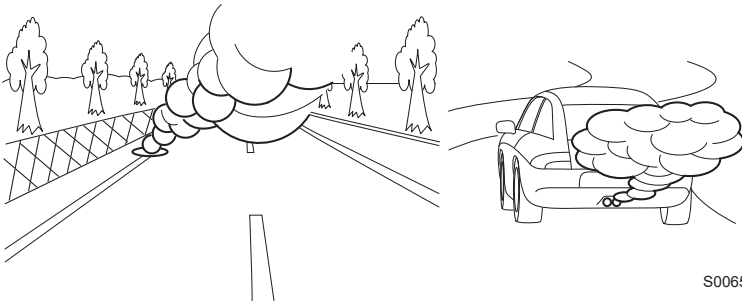
- Le régulateur de vitesse adaptatif est conçu pour être utilisé sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)
En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.
 - Virages serrés ou routes sinueuses
 - Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
 - Conditions de circulation imposant de fréquentes accélérations et ralentissements, rendant le maintien de la distance de sécurité difficile
Le comportement du système risque de ne pas convenir aux conditions de circulation.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.
 - Routes et ponts autoroutiers comportant des déclivités prononcées répétées
Le système risque de perdre la trace du véhicule situé devant ou de détecter la chaussée à la place, rendant une maîtrise correcte du véhicule impossible.
 - Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une aire de repos, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible.
 - En cas de changements de luminosité, tels qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue à l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige ou de saleté, par les éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route, ou par le soulèvement de poussière provoqué par le véhicule situé devant ou par ceux roulant en sens inverse.

Le système peut perdre la trace du véhicule situé devant, ou de l'eau ou d'autres substances peuvent provoquer une fausse détection, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.



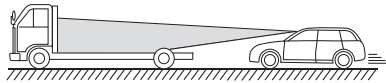
- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.
- Des gouttes d'eau de pluie ou du lave-glace, ou de la saleté n'ont pas été bien essuyées du pare-brise.

La détection du véhicule situé devant risque d'être impossible, rendant ainsi une maîtrise correcte du véhicule impossible.

- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).


- La caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des objets ou conditions suivant(e)s. Freinez et prenez toute autre mesure nécessaire.
 - Véhicules circulant à des vitesses très différentes (véhicules roulant lentement, étant à l'arrêt ou circulant en sens inverse, etc.)
 - Véhicules traversant votre voie de circulation
 - Deux-roues, piétons et animaux, etc.
 - L'éclairage est faible en soirée ou au petit matin.
 - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - De nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints
 - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux des feux de route, etc.).

- Véhicules situés devant à arrière bas, de petite taille ou de forme irrégulière (le système risque de détecter une autre partie du véhicule et de déterminer son comportement en fonction de cette donnée)



- Un camion-plateau ou une remorque vide sans hayon ni long plateau
- Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
- Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
- Véhicules bas
- Objets proches du pare-chocs de votre véhicule

S02133

- Lorsque vous ne souhaitez pas utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, assurez-vous de désactiver la touche  (régulateur de vitesse). Si cette touche reste activée, le régulateur de vitesse risque d'être activé par erreur, entraînant un risque d'accident.
- Avant d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif, pensez à totalement vérifier la sécurité des passagers et à observer la zone autour du véhicule. Ne commandez jamais le régulateur de vitesse depuis l'extérieur du véhicule.

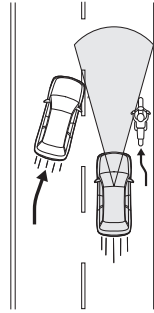
Détection du véhicule situé devant par la caméra stéréo EyeSight*

- Dans les conditions de circulation ou de votre véhicule ci-dessous, la détection du véhicule situé devant risque d'être impossible. Les véhicules des voies de circulation adjacentes ou les objets présents sur le bord de la route sont susceptibles d'être indûment détectés. Dans de telles conditions, abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif. Si le régulateur de vitesse est en service, freinez et prenez toutes les autres mesures nécessaires.

Suite à la page suivante ⇒

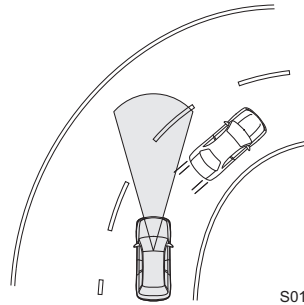
⇒ Suite de la page précédente

- Le suivi commence depuis une faible distance, par exemple lorsque le véhicule situé devant traverse votre voie de circulation.



S01975

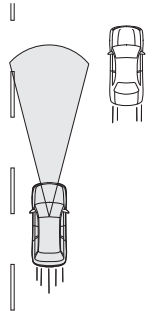
- Sur des routes sinueuses, en début ou fin de virage et sur des routes à virages successifs (Dans ces conditions, le système a du mal à détecter les véhicules car ils sont en dehors de la zone de détection.)



S01976

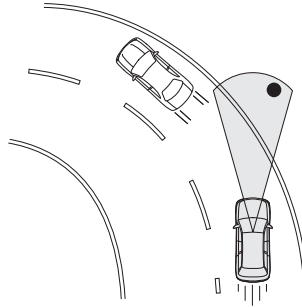
- Sur des rampes d'accès ou de sortie des voies rapides, autoroutes ou autres routes à accès limité (le régulateur de vitesse adaptatif EyeSight n'est pas conçu pour être utilisé sur ce genre d'infrastructure routière.)
- En centre-ville ou en banlieue (le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas conçu pour être utilisé sur ce genre d'infrastructure routière. Utilisez le régulateur de vitesse adaptatif uniquement sur les autoroutes à accès limité.)

- Le véhicule situé devant n'est pas directement devant le vôtre et est axialement décalé.



S01977

- Un obstacle se trouve sur le bord de la route.
- Il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant.
- Un véhicule traverse votre voie de circulation, devant vous.
- La distance entre les véhicules est très courte.
- Votre véhicule dérive à l'intérieur de la voie.



S01978

- Sur une route cahoteuse ou sans revêtement
 - Sur une route aux voies extrêmement étroites, comme lors de restrictions de trafic ou dans des zones de construction
 - La conduite classique est devenue instable suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Une charge très lourde se trouve dans la zone de chargement, sur la banquette arrière ou dans le coffre de votre véhicule.
 - Les capacités d'évaluation d'une situation par le régulateur de vitesse adaptatif ne sont pas sans limites. Il est possible que le véhicule ne ralentisse pas à temps dans les situations suivantes. Enfoncez la pédale de frein pour ralentir si nécessaire.
 - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est excessive ou le véhicule situé devant ralentit de façon intempestive.
 - Le véhicule ralentit devant vous de façon inattendue ou freine soudainement.
 - Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'alerte/la notification interviennent fréquemment.
 - Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" risque de ne pas s'activer dans les situations suivantes.
 - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.
 - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. La distance de sécurité augmente progressivement.
 - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
 - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
 - De nombreuses déclivités se succèdent.
- *: L'état de détection du véhicule devant vous à l'aide de la caméra stéréo peut être confirmé par l'état d'allumage de l'indicateur de véhicule devant vous.
- ⇒ Page 53





- Après son activation, le régulateur de vitesse adaptatif assure un contrôle continu en fonction du mouvement du véhicule situé devant. La fonction d'arrêt total s'active lorsque votre véhicule s'arrête à la suite du véhicule situé devant. Toutefois, le système risque de ne pas arrêter votre véhicule si la caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant. Freinez de manière à maintenir une bonne distance de sécurité, si nécessaire. Soyez conscient que le système EyeSight a du mal à détecter les objets ou véhicules se déplaçant à une vitesse relative par rapport à celle de votre véhicule. Par conséquent, pensez à solliciter la pédale de frein si le système EyeSight perd la détection au moment où vous approchez d'une file de véhicules à l'arrêt.
- Depuis le mode d'arrêt total, le véhicule ne peut pas redémarrer sans intervention du conducteur.
- Si les conditions déterminant l'annulation automatique du régulateur de vitesse (⇒ page 65) sont réunies pendant un arrêt total, le régulateur de vitesse adaptatif est annulé. Pour des raisons de sécurité, le frein de stationnement électronique est activé automatiquement.
- Dans les conditions suivantes, le freinage risque d'être insuffisant. Enfoncez la pédale de frein et ralentissez si nécessaire.
 - Conditions d'utilisation du véhicule (charge, nombre de passagers, etc.)
 - Conditions de circulation (déclivités, mauvaise adhérence, forme, irrégularités, etc.)
 - État d'entretien du véhicule (systèmes des freins, usure des pneus, pression de gonflage, utilisation de la roue de secours de type provisoire, etc.)
 - Les freins sont froids. (Par exemple, juste après le démarrage du moteur ou par temps froid.)
 - Pendant une courte période durant la conduite, entre le démarrage et le moment auquel le moteur atteint sa température de fonctionnement
 - Les freins sont surchauffés en descente (l'efficacité de freinage peut diminuer).
 - Vous conduisez sous la pluie ou après le nettoyage du véhicule (les freins peuvent être mouillés et l'efficacité de freinage diminuer.)

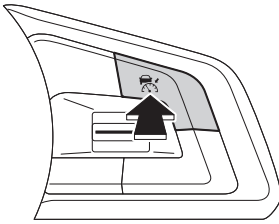
■ Utilisation du régulateur de vitesse adaptatif

● Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif

(1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc), l'indicateur de votre véhicule ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention " - - MPH (- - - km/h)".



S03393

Témoin de réglage de distance de sécurité


Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif (blanc)



S03414

Réglage du mode d'activation :

Le régulateur de vitesse adaptatif peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que **READY** (témoin READY) est apparu sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement électronique n'est pas serré. Le témoin indicateur du frein de stationnement électronique est éteint.
- Le levier sélecteur est sur la position **D** ou **M**.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée pendant la conduite ou celle-ci est fortement enfoncée pendant un arrêt.
- Le système EyeSight n'est pas en arrêt momentané.  (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) est éteint.

⇒ Page 125

Témoin READY



S03415

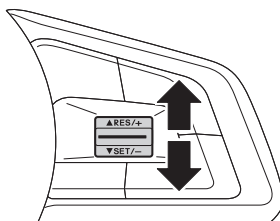
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- Le X-MODE n'est pas activé (l'indicateur de X-MODE s'éteint). (selon modèles)
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 mi/h) et environ 145 km/h (90 mi/h).

(2) Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif


Appuyez sur le côté "SET/-" ou "RES/+⁺" du groupe RES/SET.

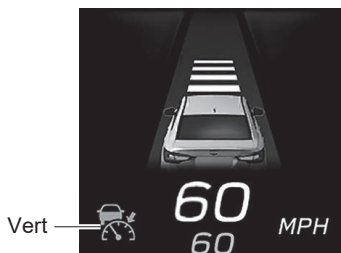
Le régulateur de vitesse adaptatif est activé et le contrôle commence, en utilisant la vitesse du véhicule au moment de la pression sur la touche comme vitesse sélectionnée du véhicule.

Si aucun véhicule n'est détecté devant, le véhicule roule à la vitesse constante sélectionnée du véhicule.



S03394

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, **READY** (témoin READY) s'éteint, la vitesse sélectionnée du véhicule est affichée, et  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.







S03416

 **DANGER**



Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse adaptatif, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

**REMARQUE**

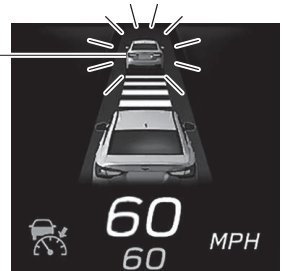
- La vitesse sélectionnée du véhicule peut être réglée entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).
- Si le véhicule roule à environ 30 km/h (20 mi/h) ou moins lorsque la vitesse du véhicule est sélectionnée, cette valeur est paramétrée sur 30 km/h (20 mi/h).
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée du véhicule est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Si  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas, même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le régulateur de vitesse adaptatif ne fonctionnera pas.
- Si  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) ne s'allume pas même lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée et que ce phénomène est fréquent, il est possible que le système soit défaillant. Adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.

Lorsque le système détecte un véhicule situé devant, une notification émet un bip court et l'indicateur de véhicule devant vous s'allume.

Le système surveille le véhicule situé devant et maintient la distance de sécurité sélectionnée. La vitesse de croisière correspond alors à la vitesse sélectionnée du véhicule et ne la dépassera pas. Si le système ne détecte plus de véhicule situé devant, une notification émet un bip court

et l'indicateur de véhicule devant vous s'éteint. Pendant que le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc. À la fin de l'accélération,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

Indicateur de véhicule devant vous



S03417

**REMARQUE**

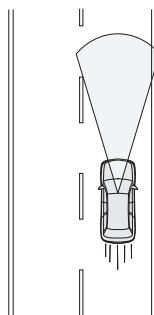
La modification des réglages permet de désactiver la notification sonore (son de détection du véhicule devant vous) accompagnant la détection et la fin de détection du véhicule situé devant lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

⇒ Page 127

Fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif

- Lorsqu'aucun véhicule n'est détecté devant le vôtre

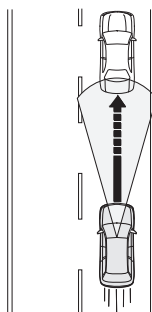
Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).



S01979

- Lorsqu'un véhicule est détecté devant le vôtre

Le véhicule suit le véhicule situé devant vous et maintient la distance de sécurité paramétrée (quatre réglages possibles), ceci jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule, comprise entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).

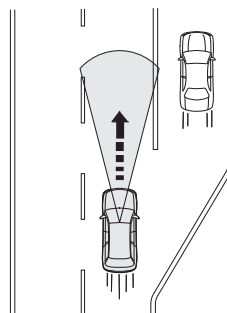


S01980

- Si votre véhicule ne détecte plus le véhicule situé devant

Le véhicule accélère progressivement pour revenir à la vitesse sélectionnée du véhicule, et roulera à cette vitesse constante.

Si un véhicule est détecté devant le vôtre pendant l'accélération à la vitesse sélectionnée du véhicule, la surveillance de véhicule reprend.



S01981



Si le conducteur appuie sur la pédale de frein pendant le freinage automatique, la pédale peut sembler rigide ; toutefois, ce comportement est normal. Il suffit d'enfoncer davantage la pédale de frein pour augmenter la force de freinage. Une fois relâchée, la pédale de frein revient au repos.

**REMARQUE**

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif commande un freinage, les feux stop du véhicule s'allument.
 - En descente, le régulateur de vitesse adaptatif est susceptible de commander automatiquement le freinage afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule, ceci même s'il n'y a aucun véhicule devant.
 - Le freinage automatique peut produire des bruits. Ces bruits sont normaux ; ils sont causés par la commande de freinage.
 - Pour une rapide accélération momentanée, appuyez sur la pédale d'accélérateur. Après l'accélération, le véhicule revient progressivement à la vitesse sélectionnée du véhicule, indiquée sur l'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule.
 - Si le système ne détecte plus le véhicule situé devant alors que votre véhicule est encore contrôlé par le freinage automatique, le frein est automatiquement relâché progressivement. Appuyez sur la pédale d'accélérateur si nécessaire.
 - La fonction de suivi du véhicule situé devant dispose des caractéristiques suivantes :
 - Si le fonctionnement des feux stop du véhicule devant est détecté, le ralentissement s'effectue plus tôt que dans le cas inverse.
 - Si le véhicule se déplace vers la voie rapide à une vitesse supérieure à 60 km/h (37 mi/h), le système commence l'accélération jusqu'à la vitesse sélectionnée du véhicule plus rapidement car celle-ci est liée au clignotant de direction.
 - Si le réglage de la personnalisation de la voie de conduite est différent de la direction de conduite réelle, le véhicule peut commencer à accélérer plus vite que d'habitude lorsque le conducteur signale un changement de voie pour se déplacer de la voie de dépassement à la voie de conduite.
- ⇒ Page 127

● Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

▼ Utilisation du groupe RES/SET

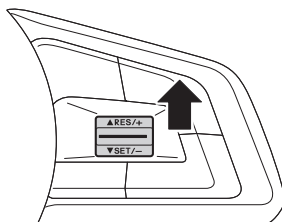
- Enfoncez brièvement le côté "RES/+".

Chaque pression sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 mi/h).

- Appuyez continuellement sur le côté "RES/+".

Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 mi/h).

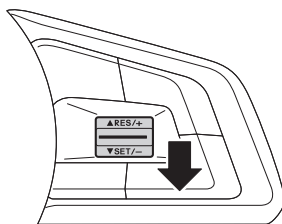
Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l'affichage des instruments de bord.



S03395

▼ Utilisation de la pédale d'accélérateur

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse souhaitée atteinte, appuyez sur le côté "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



S03396

**ATTENTION**

- Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est actif, la vitesse actuelle du véhicule est régulée en fonction du véhicule devant. Ainsi, si vous appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET et que vous réglez une vitesse supérieure à celle du véhicule devant, il n'y aura pas d'accélération et la priorité ira au maintien de la distance de sécurité. Cependant, comme la vitesse sélectionnée du véhicule a été modifiée, l'accélération jusqu'à cette nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule intervient dès qu'aucun véhicule n'est plus détecté à l'avant (par exemple, après un changement de voie de circulation sans véhicule situé devant). Modifiez la vitesse sélectionnée du véhicule tout en consultant rapidement la valeur présentée dans l'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule sur l'affichage EyeSight.
- Lorsque vous maintenez la pédale d'accélérateur enfoncée pendant que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, ce dernier ne commande plus de freinage automatique ni d'alertes. Cependant, en cas de risque important de collision avec un obstacle situé devant le véhicule, l'alerte et le freinage peuvent être commandés par le système de freinage avant collision.

● Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

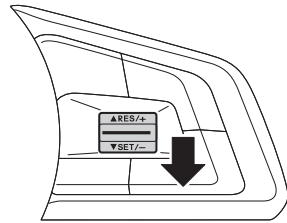
▼ Utilisation du groupe RES/SET

- Enfoncez brièvement le côté "SET/-".

Chaque pression sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrets de 5 km/h (5 mi/h).


- Appuyez continuellement sur le côté "SET/-". Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 mi/h).

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l'affichage des instruments de bord.



S03396



▼ Utilisation de la pédale de frein

1. Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. Le régulateur de vitesse adaptatif sera annulé et  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passera du vert au blanc.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d'affichage EyeSight.


● Accélération momentanée

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.

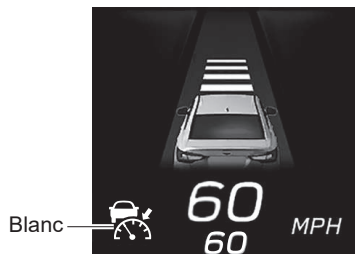
Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée du véhicule.

Lorsque le conducteur accélère le véhicule en enfonçant la pédale d'accélérateur pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) devient blanc. Lorsque l'accélération est terminée,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) repasse au vert.

● Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse adaptatif est annulé lorsque vous appuyez sur la pédale de frein.  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le groupe RES/SET vers le côté "RES/+" pour réinitialiser la vitesse sélectionnée du véhicule.



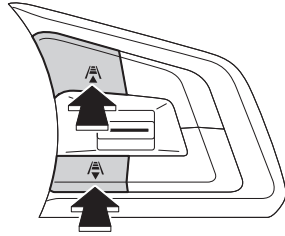
S03574

ATTENTION

D'ordinaire, lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en marche, les accélérations et ralentissements sont commandés automatiquement, en fonction de la vitesse du véhicule devant (s'il y en a un). Toutefois, lorsque votre véhicule se rapproche d'un véhicule devant, par exemple si vous devez accélérer pour changer de voie de circulation ou toute autre raison, et si ce dernier ralentit brusquement ou si un autre véhicule traverse votre voie, accélérez ou freinez au moyen des pédales d'accélérateur ou de frein de manière à répondre à la situation.

- **Modification de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant**
Le réglage de la distance de sécurité en accord avec le véhicule situé devant peut être configuré sur 4 niveaux différents.

- ▲ : lorsque la touche (du côté ▲) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus longue.
- ▼ : lorsque la touche (du côté ▼) est enfoncée, la distance de sécurité sera plus courte.



S03397

**REMARQUE**

- La distance de sécurité change conformément à la vitesse du véhicule. Plus le véhicule se déplace vite, plus la distance de sécurité sera longue.


Guide indicatif des distances de sécurité

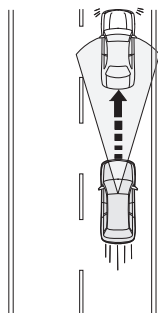
Indicateur de distance de sécurité	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 40 km/h (25 mi/h)	Lorsque la vitesse de votre véhicule est de 100 km/h (60 mi/h)
	Environ 30 m (100 pi)	Environ 60 m (200 pi)
	Environ 25 m (80 pi)	Environ 50 m (160 pi)
	Environ 20 m (65 pi)	Environ 40 m (130 pi)
	Environ 15 m (50 pi)	Environ 30 m (100 pi)

- La distance de sécurité programmée précédemment est restaurée lorsque vous activez à nouveau la touche (régulateur de vitesse).

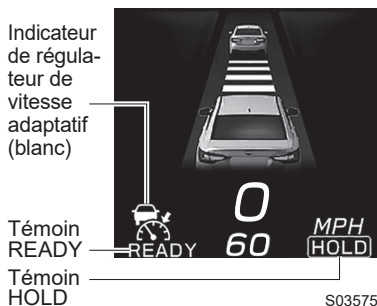
● Fonction d'arrêt total

Si le véhicule situé devant s'arrête alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service, le vôtre s'arrête également et demeure à l'arrêt.

Une fois que votre véhicule s'est arrêté complètement à la suite du véhicule situé devant, le régulateur de vitesse adaptatif est mis en pause et la fonction d'arrêt total est activée. Lorsque  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc, **HOLD** (témoin HOLD) et **READY** (témoin READY) s'affichent.



S01982



S03575

Qu'il y ait un véhicule à l'avant ou non, si la pédale de frein est fortement enfoncée pendant que le véhicule est arrêté, **READY** (témoin READY) s'allume. Actionner la touche RES/+ ou SET/- à ce moment active la fonction d'arrêt total.

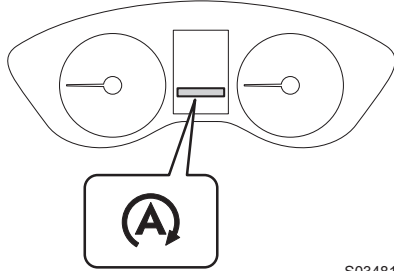
Lorsque vous démarrez la fonction d'arrêt total, **HOLD** (témoin HOLD) s'allume et **READY** (témoin READY) s'éteint. **READY** (témoin READY) s'allume à nouveau lorsque vous relâchez la pédale de frein.

ATTENTION

Il faut environ 3 secondes depuis l'arrêt du véhicule jusqu'à l'activation de la fonction d'arrêt total. Comme il est possible que le véhicule puisse commencer à se déplacer avant que la fonction d'arrêt total ne s'active, faites attention aux alentours et enfoncez la pédale de frein si nécessaire.

**REMARQUE**

- La fonction d'arrêt total peut ne pas démarrer en cas de pression faible de la pédale de frein. Dans ce cas, **READY** (témoin READY) ne s'allume pas.
- Lorsque les conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique sont réunies et que le véhicule est arrêté, le moteur est arrêté automatiquement par le système de démarrage et d'arrêt automatique sans pression sur la pédale de frein. Le témoin indicateur reste allumé pendant l'arrêt temporaire par le système de démarrage et d'arrêt automatique.




S03481

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

▼ Réactivation du régulateur de vitesse adaptatif depuis le mode d'arrêt total

Mise en service via le groupe de touches RES/SET

Même lorsque le véhicule devant reste à l'arrêt, le régulateur de vitesse adaptatif peut être activé en actionnant la touche RES/+ ou SET/-. **HOLD** (témoin HOLD) et **READY** (témoin READY) s'éteignent, et  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.

- Appuyez sur la touche SET/-. La vitesse est automatiquement réglée sur 30 km/h (20 mi/h).
- Appuyez sur la touche RES/+. La vitesse du véhicule réglée avant l'activation de la fonction d'arrêt total est réactivée.

⇒ Page 67

**REMARQUE**

- Lorsque le véhicule situé devant accélère au moment où le régulateur de vitesse adaptatif est réactivé depuis le mode d'arrêt total, votre véhicule accélère également et poursuit la surveillance du véhicule situé devant, à la distance de sécurité sélectionnée précédemment. Toutefois, si le véhicule situé devant ne démarre pas ou marque une pause, le mode d'arrêt total est rétabli automatiquement au bout d'environ 3 secondes.
- Lorsque le moteur est automatiquement arrêté par la fonction d'arrêt total* et que le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le moteur redémarre automatiquement et l'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique s'éteint lorsque le véhicule situé devant commence à se déplacer.

*: Le système de démarrage et d'arrêt automatique s'active à la suite de l'activation de la fonction d'arrêt total.

Mise en service via la pédale d'accélérateur

Depuis le mode d'arrêt total, une pression sur la pédale d'accélérateur désactive ce mode. Le régulateur de vitesse adaptatif est alors réactivé. Si aucun véhicule devant vous n'est détecté, le vôtre essaiera de rouler à la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule. Si un véhicule devant est détecté, le régulateur de vitesse adaptatif maintient la distance de sécurité précédente.



DANGER

Lorsque la fonction d'arrêt total est annulée, le véhicule démarre. Assurez-vous de la sécurité des environs avant d'annuler la fonction d'arrêt total.




REMARQUE

- Une pression légère sur la pédale d'accélérateur peut ne pas suffire à désactiver la fonction d'arrêt total, auquel cas le régulateur de vitesse adaptatif ne sera pas réactivé.
- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant que le moteur est arrêté automatiquement par la fonction d'arrêt total*, le moteur redémarre automatiquement et l'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique s'éteint.
*: Le système de démarrage et d'arrêt automatique s'active à la suite de l'activation de la fonction d'arrêt total.


▼ Annulation de la fonction d'arrêt total

Si l'une des opérations suivantes est effectuée pendant que la fonction d'arrêt total immobilise le véhicule (⇒ page 60), cette fonction sera annulée, en même temps que le régulateur de vitesse adaptatif.

- La pédale de frein est enfoncée.
- Touche  (régulateur de vitesse) enfoncée.
- Le frein de stationnement électronique est activé par actionnement manuel de la commande correspondante.



DANGER

- Lorsque la fonction d'arrêt total est annulée en appuyant sur la touche  (régulateur de vitesse), le véhicule se met lentement en mouvement. Enfoncez la pédale de frein si nécessaire.
- Ne sortez pas du véhicule pendant que la fonction d'arrêt total est en marche.
- La fonction d'arrêt total ne peut pas se substituer au frein de stationnement électronique. Pour garer le véhicule, arrêtez-vous toujours à l'aide de la pédale de frein puis activez le frein de stationnement électronique.

**ATTENTION**

Dans les cas ci-dessous, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse est annulée :

- Mode d'arrêt total actif depuis au moins 2 minutes. Une notification émet 5 bips intermittents, un bip court puis un bip long.
- Toute situation donnant lieu à une désactivation automatique. Une notification émet un bip court puis un long.

⇒ Page 65

Après l'annulation de la fonction d'arrêt total, le frein de stationnement électronique est automatiquement serré et le témoin indicateur du frein de stationnement électronique s'allume. Cependant, le frein de stationnement électronique ne fonctionnera pas si une situation donnant lieu à son annulation (système d'interverrouillage avec la pédale d'accélérateur, pression sur la touche de frein de stationnement électronique, etc.) intervient. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Si la pédale d'accélérateur n'est sollicitée que légèrement alors que la fonction d'arrêt total est activée, la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse peut être annulée et le frein de stationnement électronique est susceptible de ne pas fonctionner.

▼ Mise en service du régulateur de vitesse adaptatif pendant le fonctionnement du frein de stationnement électronique


Si le frein de stationnement électronique est serré avant la programmation du régulateur de vitesse adaptatif, relâchez-le en appuyant sur la pédale d'accélérateur ou conformément à une autre méthode spécifiée. Pour de plus amples détails relatifs à la désactivation du frein de stationnement électronique, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

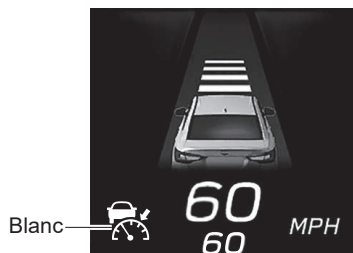
● Annulation du régulateur de vitesse adaptatif

▼ Annulation commandée par le conducteur

Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse adaptatif.


- Appuyez sur la pédale de frein.

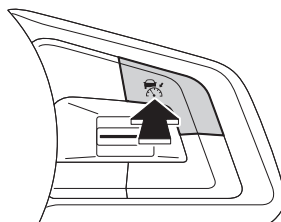
 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.



S03574

- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).


 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

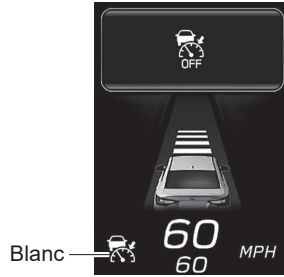


S03393



▼ Annulation automatique par le système

Dans les cas suivants, une notification émet un bip court et un bip long et le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé.

 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse adaptatif s'affiche sur l'écran. Si la fonction d'arrêt total est active (⇒ page 60), le frein de stationnement électronique s'enclenche automatiquement. Lorsque le moteur est automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique, il redémarre et le frein de stationnement électronique se met en marche automatiquement.



S03419

- La déclivité est très prononcée.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Le véhicule roule à plus de 160 km/h (100 mi/h) environ avec le régulateur de vitesse activé.
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que **D** ou **M**.
 - Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réactivé après le retour du levier sélecteur sur la position **D** ou **M**.
- Une portière (sauf le hayon/coffre) est ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré manuellement.
- Le X-MODE est activé (l'indicateur de X-MODE s'allume). (selon modèles)
 - Le régulateur de vitesse adaptatif peut être réactivé après la désactivation du X-MODE.
- Le système EyeSight est défaillant.  (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune) ⇒ Page 123
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.  (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc) ⇒ Page 125
- Le freinage secondaire avant collision est activé.

**DANGER**

N'utilisez pas le régulateur de vitesse adaptatif sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.



ATTENTION


- Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier de vitesses sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.
- Si le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé par le système immédiatement après l'arrêt du véhicule (environ une seconde plus tard), le frein de stationnement électronique ne fonctionnera pas.
⇒ Page 60

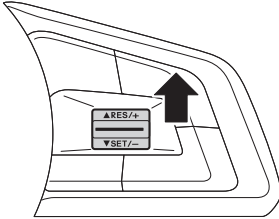


REMARQUE

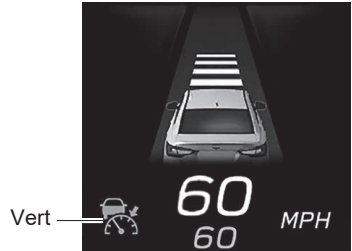
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument également. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les témoins restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse adaptatif est inutilisable. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
⇒ Page 123
- Si le système EyeSight s'est momentanément arrêté, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument, et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord.
⇒ Page 125
- Après l'annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif, effectuez à nouveau l'opération de réglage du régulateur de vitesse adaptatif après que la cause ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si la fonction de régulateur de vitesse adaptatif demeure inutilisable même après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, adressez-vous à un concessionnaire SUBARU et faites inspecter le système.

● Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse sélectionnée précédemment du véhicule est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche “RES/+” du groupe RES/SET.  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) passe du blanc au vert.




S03395



S03416





REMARQUE

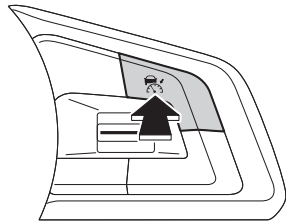
- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
 - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
 - Le mode de régulateur de vitesse a été basculé du régulateur de vitesse adaptatif au régulateur de vitesse classique.
- S'il n'y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche “RES/+” du groupe RES/SET est enfoncée.

⇒ Page 52

● Désactivation du régulateur de vitesse adaptatif

Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif n'est pas actif, appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

 (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight.



S03393

■ Autres fonctions

● Avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)”

L'avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” est activé pendant que le régulateur de vitesse adaptatif surveille le véhicule devant. Cette fonction avertit le conducteur lorsque le système établit que le niveau actuel de ralentissement du contrôle de freinage automatique est insuffisant.

- Lorsque le système détermine que la vitesse du véhicule doit être réduite manuellement par le conducteur, une alerte fait retentir plusieurs bips courts et un écran d'interruption est affiché.
- Lorsque cette fonction intervient, appuyez sur la pédale de frein de manière à ralentir et à maintenir une distance de sécurité optimale.



S03420



DANGER

- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif si l'alerte/la notification interviennent fréquemment.
- L'avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” ne s'active pas dans les situations suivantes.
 - La pédale d'accélérateur est enfoncée.
 - La pédale de frein est enfoncée.
- Même lorsque la distance de sécurité est courte, l'avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” risque de ne pas s'activer dans les situations suivantes.
 - La différence de vitesse avec le véhicule situé devant est faible. Les deux véhicules roulent presque à la même vitesse.
 - Le véhicule situé devant est plus rapide que le vôtre. La distance de sécurité augmente progressivement.
 - Un autre véhicule traverse votre voie de circulation très près du vôtre.
 - Le véhicule situé devant ralentit brusquement.
 - De nombreuses déclivités se succèdent.
- L'avertissement “Obstacle Detected (Obstacle détecté)” risque de ne pas s'activer à temps dans le cas d'un véhicule arrêté en bout de file d'attente à un péage, à un feu tricolore, à une intersection ou dans un embouteillage, de même qu'avec un véhicule beaucoup plus lent que le vôtre. Pour détecter un obstacle potentiel et réagir, le système EyeSight a besoin d'une différence de vitesse.

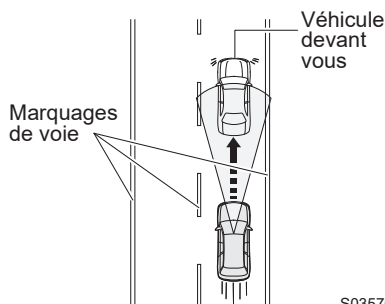


REMARQUE

Les véhicules situés devant sur la même voie de circulation sont détectés par la caméra stéréo jusqu'à une distance d'environ 110 m (360 pi) vers l'avant. Toutefois, la distance de détection peut être réduite selon la circulation, les conditions de conduite, et les conditions dans lesquelles se trouve le véhicule situé devant.

Fonction de centrage sur la voie

La caméra stéréo détecte les marquages de voie (y compris les plots de marquage de Botts) ainsi que le véhicule vous précédant, et le système assiste le fonctionnement de la direction en fonctionnant conjointement avec la direction assistée électrique pour vous aider à maintenir votre véhicule dans sa voie lors de la conduite sur les autoroutes, voies rapides et autoroutes internationales.



S03576



DANGER

La fonction de centrage sur la voie n'est pas un système de conduite automatique.

Ne surestimez pas les capacités de la fonction de centrage sur la voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie.

La fonction de centrage sur la voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur la fonction de centrage sur la voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.

⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie.
 - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux caractéristiques techniques.*1
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
 - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
 - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
 - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les phares ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
 - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).*2
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
 - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.*3
- *1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

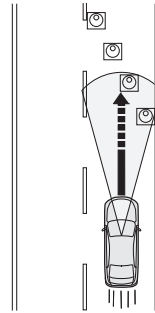
⇒ Suite de la page précédente

- La fonction de centrage sur la voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser la fonction de centrage sur la voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

- Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)

En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.

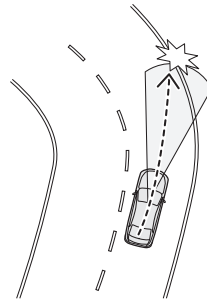
- Routes à virages serrés
- Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.
- Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.
- Évitement de véhicules stationnés
- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.
- Routes comportant des fissures ou des restes de construction.



S01893

- Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes
Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.
- Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure
- En cas de changements de luminosité, tels qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.
- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.
- Le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.
- La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.
 - De nuit ou dans un tunnel, phares éteints
 - L'éclairage est faible en soirée ou au petit matin.
 - Par mauvais temps (par exemple, pluie ou neige)
 - La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.
 - La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
 - Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
 - La forme d'un virage routier change soudainement.
 - Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
 - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
 - La route est trop étroite ou trop large.
 - La largeur de la voie a changé.
 - La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont peints en jaune.
 - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont peints en double.
 - Les marquages de voie sont fins.
 - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
 - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

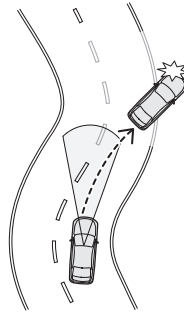


S03022

Suite à la page suivante ⇒

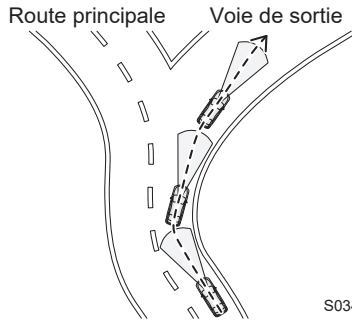
⇒ Suite de la page précédente

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).



S02855

- Entrée dans des voies menant à des échangeurs routiers, des embranchements, des aires de service ou des aires de stationnement
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, comme lorsque vous conduisez sur un viaduc.

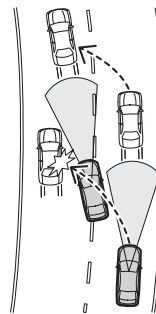


S03482

- Dans les conditions suivantes, les caméras stéréo peuvent avoir des difficultés à détecter le véhicule devant vous, et la fonction de centrage sur la voie peut ne pas fonctionner comme prévu.

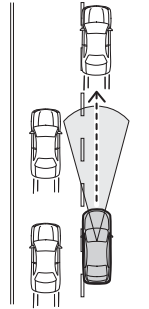
De plus, selon le comportement du véhicule devant vous et les conditions de circulation environnantes, il peut y avoir un risque d'accident inattendu (par exemple, collision avec un véhicule dans la voie voisine ou avec une glissière de sécurité).

- Le véhicule devant vous change de voie, tourne à gauche ou à droite, ou effectue une action similaire.
- Le véhicule devant vous dérive.



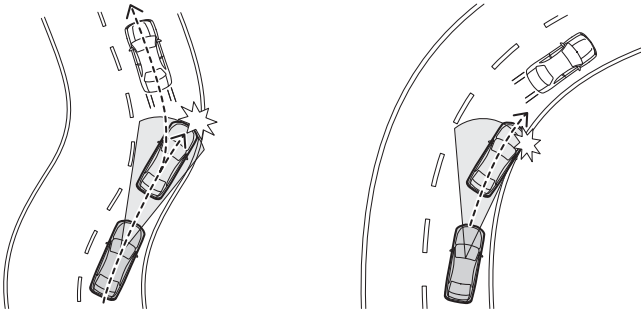
S03399

- Le véhicule devant vous ne roule pas sur le centre de la voie, et ses roues roulent sur les marquages d'une des voies ou les ont traversés, ou celles-ci roulent à l'extrémité de la voie.



S03400

- Le comportement du véhicule situé devant change brusquement (par exemple, à l'entrée ou à la sortie d'un virage, ou sur une route avec des courbes et des virages continuels).



S03522



- Le véhicule devant vous se déplace pour éviter un véhicule à l'arrêt sur l'accotement de la route ou un obstacle se trouvant sur celle-ci.
- Votre véhicule dépasse un véhicule dans votre voie ou proche du marquage de voie (deux-roues ou autre véhicule similaire).
- Un deux-roues ou autre véhicule similaire roule près du véhicule devant vous, ou le dépasse.
- Un autre véhicule passe entre votre véhicule et celui devant vous.
- Le véhicule devant vous actionne un clignotant de direction, les feux de détresse ou un éclairage similaire.
- Vous conduisez de nuit ou dans un tunnel, derrière un véhicule roulant avec ses feux arrière éteints

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La fonction de centrage sur la voie peut être incapable de continuer son fonctionnement lorsque le véhicule situé devant a une forme singulière, ou en raison du milieu environnant.
 - La partie arrière du véhicule situé devant est basse, de petite taille ou de forme irrégulière (le système peut considérer une autre partie du véhicule comme son arrière et calculer son propre fonctionnement à partir de cette donnée).
 - Le véhicule situé devant est un camion-plateau ou une remorque vide ou sans panneaux arrière et/ou latéraux.
 - Véhicules dont le chargement dépasse de l'arrière
 - Véhicules à forme spéciale (camion de transport de véhicules, side-car, etc.)
 - Le véhicule est de petite taille, etc.
 - Le véhicule devant vous est un véhicule compact, un deux-roues ou tout autre véhicule étroit.
 - Il y a une grande différence de vitesse par rapport au véhicule situé devant. (Le véhicule devant vous s'éloigne.)
 - Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
 - La partie arrière du véhicule devant vous reflète la lumière du soleil, celle de phares ou toute autre lumière.
 - Une forte lumière vous éblouit de l'avant (par exemple, soleil au petit matin, soleil couchant ou faisceaux de phares, etc.).
 - Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.

**ATTENTION**

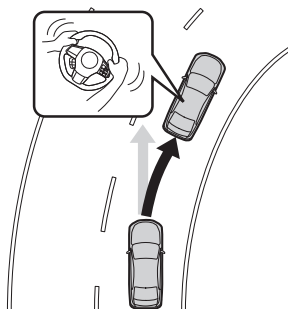
- Les performances de la fonction de centrage sur la voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, la fonction de centrage sur la voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
 - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
 - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
 - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
 - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
 - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
 - Le véhicule subit un vent de travers.
 - Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
 - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
 - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
 - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
 - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas la fonction de centrage sur la voie, assurez-vous de désactiver la touche  (centrage sur la voie). Si vous la laissez activée, la fonction peut se mettre en marche de manière inattendue, et ainsi provoquer un accident.
- Si vous activez la touche  (centrage sur la voie), la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique risque de changer.

■ Fonction de centrage sur la voie

Cette fonction peut être utilisée lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est en service.


→ Page 51

Lorsque vous conduisez à des vitesses allant de 0 km/h (0 mi/h) à environ 145 km/h (90 mi/h), le système détecte les marquages de voie et/ou le véhicule devant vous, et assiste le conducteur à la direction afin d'aider à maintenir le véhicule près du centre de la voie et à suivre le véhicule devant vous.




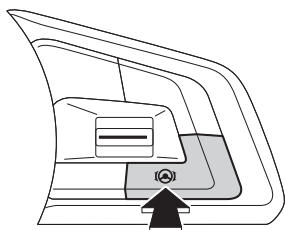
S03661

● Comment utiliser la fonction de centrage sur la voie

Appuyez sur la touche  (centrage sur la voie) lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé.

→ Page 51

La fonction de centrage sur la voie est activée et  (indicateur de centrage sur la voie) (blanc) s'affiche sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.



S03398




Indicateur de centrage sur la voie (blanc)

S03421

La fonction de centrage sur la voie se met en marche et l'indicateur de voie s'allume lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

- Le régulateur de vitesse adaptatif est mis en service.
- La vitesse du véhicule est comprise entre 0 km/h (0 mi/h) et environ 145 km/h (90 mi/h).
- Le système détecte les marquages de voie ou le véhicule devant vous.
- Le conducteur manœuvre le volant.

- Sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m (10 pi) et 4,5 m (15 pi)
- Sur une route droite ou sur un virage léger
- Conduite près du centre de la voie

Pendant que cette fonction est en marche,  (indicateur de centrage sur la voie) sur l'affichage des instruments de bord passe du blanc au vert. À ce moment, si la fonction opère en détectant les marquages de voie, l'indicateur de voie s'allume alors en blanc.



S03859

 **DANGER**

Lorsque la fonction de centrage sur la voie fonctionne et que les marquages de voie ne sont pas détectés, la manœuvre de direction se produit automatiquement pour effectuer un suivi du véhicule devant vous lorsque ce dernier change de voie ou effectue une action similaire. Soyez toujours conscient des véhicules et des obstacles autour de vous, et manœuvrez le volant si nécessaire. Se fier à la fonction de centrage sur la voie pour la commande de direction peut être à l'origine d'un accident, et provoquer ainsi des blessures graves ou mortelles.

 **REMARQUE**


- Selon l'état de détection de la voie, l'indicateur de voie peut s'allumer (en blanc) d'un côté (gauche ou droit) uniquement.
- L'indicateur de voie ne s'allume pas si la fonction ne détecte pas les marquages de voie et le véhicule est contrôlé en suivant le véhicule devant vous.
- L'état ON/OFF de la fonction de centrage sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

● Annulation de la fonction de centrage sur la voie

▼ Annulation commandée par le conducteur


Toutes les opérations suivantes permettent d'annuler temporairement la fonction de centrage sur la voie.

Pendant l'annulation temporaire de cette fonction,  (indicateur de centrage sur la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint.

- Pression sur la pédale de frein
- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse) pour annuler le régulateur de vitesse adaptatif.
- Actionnement du levier de clignotants de direction

▼ Annulation automatique par le système

Dans les conditions suivantes, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de centrage sur la voie est temporairement annulée.

Pendant l'annulation temporaire de la fonction,  (indicateur de centrage sur la voie) s'allume en blanc sur la zone d'affichage EyeSight et l'indicateur de voie s'éteint. De plus, le message d'annulation de la fonction de centrage sur la voie s'affiche sur l'affichage des instruments de bord.

- Le système ne détecte pas les marquages de voie et le véhicule devant vous.
- Le régulateur de vitesse adaptatif est automatiquement annulé.
- L'essuie-glace de pare-brise fonctionne à une vitesse élevée.
- Le système juge que le conducteur a manœuvré le volant pour quitter la voie.
- Le volant est manœuvré de manière agressive.



S03523



- Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.

- Lorsque le système ne détecte aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Si cette condition persiste, une alerte retentit et des écrans d'avertissement s'affichent par étapes.

Si le système ne détecte toujours aucune manœuvre du volant, la fonction de centrage sur la voie est temporairement annulée. L'alerte continue de retentir et l'écran d'avertissement reste affiché sur l'affichage des instruments de bord jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant.



S03600

- Entrée dans un virage serré
- Dans un virage serré
- En raison du fonctionnement d'un autre système
- Le système EyeSight est défaillant.  (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
⇒ Page 123
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.  (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
⇒ Page 125




REMARQUE

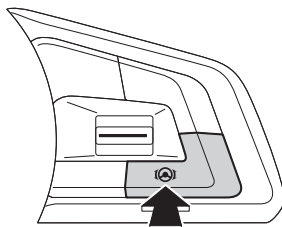
Dans les cas suivants, la fonction de centrage sur la voie peut être temporairement annulée parce que le système ne peut pas détecter de manœuvre du volant.

- Le conducteur conduit en plaçant légèrement ses mains sur le volant.
- La manœuvre du volant par le conducteur est insuffisante.

● Désactivation de la fonction de centrage sur la voie

Appuyez sur la touche  (centrage sur la voie).

 (indicateur de centrage sur la voie) et l'indicateur de voie s'éteignent sur la zone d'affichage EyeSight.

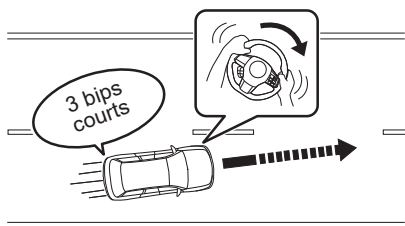


S03398

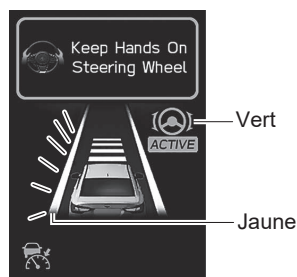
● Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie

Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie, une alerte retentit et un écran d'interruption est affiché sur l'affichage des instruments de bord. De plus, l'indicateur de la voie que le véhicule est sur le point de traverser clignote en jaune.

Lorsque cet avertissement s'active, manœuvrez le volant pour que le véhicule ne quitte pas la voie.



S03876



S03970

*: L'indicateur de voie sur le côté que le véhicule est susceptible de quitter clignote en jaune.

Si la fonction de centrage sur la voie est annulée alors que cet avertissement est activé, l'écran d'interruption changera.



S03971

**DANGER**

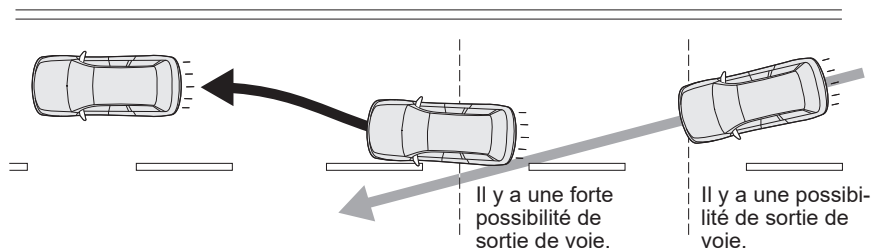
Lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche, et que les marquages de voie ne sont pas détectés, cet avertissement et l'alerte de sortie de voie (⇒ page 100) ne fonctionnent pas. Faites attention aux alentours et manœuvrez le volant si nécessaire. Se fier uniquement à cette alerte pour déterminer une sortie de voie peut être à l'origine d'un accident inattendu.

**REMARQUE**

Cette fonction intervient lorsque l'alerte de sortie de voie est désactivée.
⇒ Page 102

Fonction de prévention de sortie de voie

Le système détecte les marquages de voie, afin d'aider à empêcher toute sortie de voie. Si vous conduisez sur des autoroutes, voies rapides ou autoroutes internationales à des vitesses supérieures à environ 60 km/h (37 mi/h), et que le véhicule est sur le point de sortir de la voie, le système assiste le fonctionnement de la direction en tournant le volant dans le sens qui vous aidera à éviter de sortir de la voie.



S03877



DANGER

La fonction de prévention de sortie de voie n'est pas un système de conduite automatique.

Ne surestimez pas les capacités de la fonction de prévention de sortie de voie. Ce système n'est pas conçu pour assister une conduite inattentive ou pour permettre une conduite sans tenir le volant. Assurez-vous de tenir le volant de direction en conduisant. Pour conduire en toute sécurité, vérifiez la distance vous séparant du véhicule situé devant ou de celui roulant en parallèle de votre véhicule, les conditions environnantes et le milieu environnant pendant la conduite.

Si vous estimez que le niveau de contrôle et que le timing du système sont différents de votre propre style de conduite, le système peut ne pas garantir une conduite en toute sécurité. N'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie.

La fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionne pas toujours dans toutes les situations. Si vous comptez uniquement sur la fonction de prévention de sortie de voie pour rester dans une voie, cela peut provoquer un accident tel qu'une collision avec un obstacle à côté de votre voie, ou avec un véhicule roulant dans une voie adjacente.

- Vérifiez lors d'une inspection quotidienne qu'il n'y a aucun problème au niveau des pneus et des freins avant d'utiliser le système.
⇒ Reportez-vous au "livret de garantie et d'entretien".

- Dans les conditions suivantes, le système risque de ne pas fonctionner convenablement. N'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie.
 - La pression d'air des pneus n'est pas conforme aux caractéristiques techniques.*1
 - Des pneus usés inégalement, ou dont le type d'usure est inégal sont installés.*1
 - Des pneus de mauvaise taille sont installés.*1
 - Les roues sont déséquilibrées (p. ex., la masse d'équilibrage est retirée ou mal alignée).*1
 - L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée.*1
 - Un pneu crevé a été réparé temporairement avec un kit de réparation de pneu.
 - La suspension a été modifiée (y compris les pièces SUBARU d'origine).
 - Un objet obstruant le champ de vision de la caméra stéréo est installé sur le véhicule.
 - Vous sentez une vibration anormale dans le volant ou celui-ci est plus difficile à manier que d'habitude.
 - Le volant a été remplacé par des pièces autres que des pièces SUBARU d'origine.
 - Les phares sont sales ou recouverts de neige, de glace ou de saleté. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les phares ne sont pas alignés correctement. (Les objets sont insuffisamment éclairés et difficiles à détecter.)
 - Les phares, phares antibrouillard et d'autres feux ont été modifiés.
 - Le véhicule fonctionne de manière irrégulière suite à un accident ou un dysfonctionnement.
 - Le témoin avertisseur du système des freins est allumé (en rouge).*2
 - Une charge lourde se trouve sur ou dans le véhicule.
 - Le nombre maximum de passagers est dépassé.
 - Traction d'une remorque ou d'un autre véhicule, etc.
 - Les instruments de bord ne fonctionnent pas correctement. Par exemple, un témoin indicateur ou avertisseur des instruments de bord ne s'allume ou ne s'éteint pas correctement, un bip ne retentit pas, ou les indications sur l'affichage à cristaux liquides sont différentes de la normale.*3
- *1: Les roues et pneus remplissent des fonctions d'importance cruciale. Assurez-vous d'utiliser les roues et pneus convenant à votre véhicule. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *2: Si le témoin avertisseur du système des freins ne s'éteint pas, arrêtez immédiatement le véhicule dans un endroit sûr et contactez un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système. Pour de plus amples détails, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.
- *3: Pour de plus amples détails relatifs aux fonctions et aux opérations des instruments de bord, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- La fonction de prévention de sortie de voie est conçue pour être utilisée sur les autoroutes, voies rapides, routes à péage, autoroutes internationales et autres routes à accès limité. Elle n'est pas conçue pour être utilisée en circulation urbaine. Abstenez-vous d'utiliser la fonction de prévention de sortie de voie dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.

- Routes ordinaires (autres que celles mentionnées ci-dessus)

En fonction de l'environnement de conduite (complexité de la route et autres facteurs), il se peut que le comportement du système ne convienne pas aux conditions de circulation, entraînant ainsi un risque d'accident.

- Routes à virages serrés

- Routes avec restrictions de voies ou voies provisoires en raison de travaux de construction, etc.

- Routes sur lesquelles il reste des marquages de voie anciens.

- Évitement de véhicules stationnés.

- Routes dont la surface est encore couverte de neige, de flaques ou de produit déneigeant.

- Routes comportant des fissures ou des restes de construction.

- Routes verglacées, couvertes de neige ou autres surfaces glissantes

Les roues risquent de patiner et d'entraîner une perte de contrôle du véhicule.

- Aux abords d'un virage serré vous menant à un échangeur routier ou un embranchement, une station-service, une aire de stationnement, un poste de péage ou toute autre infrastructure

- En cas de changements de luminosité, tels qu'à l'entrée ou la sortie d'un tunnel.

- La visibilité est réduite par la présence de sable, de fumée ou de vapeur d'eau en suspension dans l'air, ou la vue vers l'avant du véhicule est gênée par les projections d'eau, de neige, de saleté ou de poussière du véhicule situé devant ou de ceux roulant en sens inverse.

- Le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.

- La pluie ou la saleté n'a pas été bien essuyée du pare-brise. La caméra stéréo risque de ne pas détecter les voies.

- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).

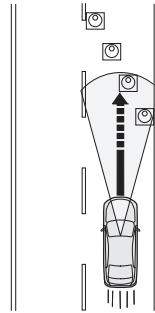
- Dans les conditions suivantes, la caméra stéréo risque d'avoir des difficultés à garantir la détection des marquages de voie, et le système risque de ne pas fonctionner correctement.

- De nuit ou dans un tunnel, phares éteints.

- L'éclairage est faible en soirée ou au petit matin.

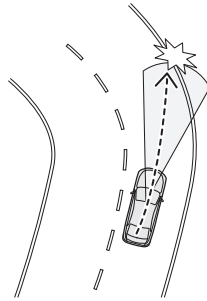
- Par mauvais temps (par exemple, pluie ou neige)

- La surface de la route est humide et brille par réflexion de la lumière du soleil.



S01893

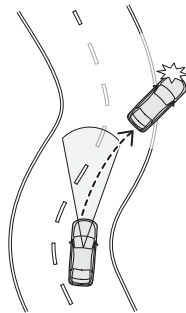
- La distance entre votre véhicule et celui vous précédant est courte, ce qui rend la détection des marquages de voie difficile.
- Un véhicule venant d'une voie adjacente ou le véhicule situé devant change de voie.
- La forme d'un virage routier change soudainement.
- Des ombres de rambardes ou d'objets similaires chevauchent les marquages de voie.
- Une forte lumière vous éblouit de l'avant (soleil ou faisceaux de phares des véhicules roulant en sens inverse, etc.).
- La route est trop étroite ou trop large.
- La largeur de la voie a changé.



S03022

- La caméra stéréo peut avoir des difficultés à détecter la voie en raison des performances de la caméra.
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont peints en jaune.
 - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont peints en double.
 - Les marquages de voie sont fins.
 - Des lignes qui ne sont pas des marquages de voie sont peintes sur les routes.
 - Les marquages de voie sont en contact avec des murs et des poteaux.

- La forme des marquages de voie change soudainement (entrée/sortie d'un virage, route en forme de manivelle ou route sinueuse, etc.).
- Il y a une bordure ou une paroi latérale dans l'accotement.
- La luminosité change, comme lorsque vous conduisez sur un viaduc.



S02855



- Les performances de la fonction de prévention de sortie de voie peuvent ne pas être optimales dans les conditions suivantes. En outre, la fonction de prévention de sortie de voie peut ne pas fonctionner ou son fonctionnement peut être annulé.
 - Immédiatement après un changement radical du poids de votre véhicule
 - Immédiatement après le remplacement d'un pneu ou le réglage de la pression des pneus
 - Immédiatement après le réglage, la réparation ou le remplacement de la caméra ou des composants associés
 - Immédiatement après la réparation ou le remplacement de la suspension ou du système de direction
 - Un pneu hiver ou un pneu autre qu'un pneu SUBARU d'origine est utilisé.
 - Le véhicule subit un vent de travers.
 - Le niveau de pente change brusquement (montée ou descente).
 - L'angle de sens de traversée de la route est large, ou change brusquement.
 - Surface de la route inégale, sinueuse ou présence de jonction sur la route
 - L'accélération/le ralentissement est fort(e).
 - Immédiatement après le démarrage du moteur lorsque la température extérieure est basse.
 - La température extérieure est élevée.
- Lorsque vous n'utilisez pas la fonction de prévention de sortie de voie, assurez-vous de la désactiver. Si vous la laissez active, elle peut se mettre en marche de manière inattendue, et ainsi provoquer un accident.
- Si vous activez la fonction de prévention de sortie de voie, la puissance d'actionnement de la direction assistée électrique risque de changer.

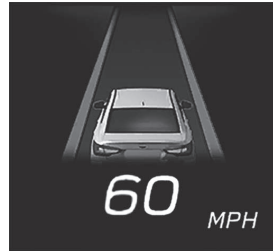
Comment utiliser la fonction de prévention de sortie de voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer la fonction de prévention de sortie de voie.

Cette fonction est activée en sélectionnant "All Functions (Toutes fonctions)" ou "Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie seulement)" sur l'écran "Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 127

Lorsque la fonction de prévention de sortie de voie est activée, l'indicateur de voie (gris) est affiché sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord.

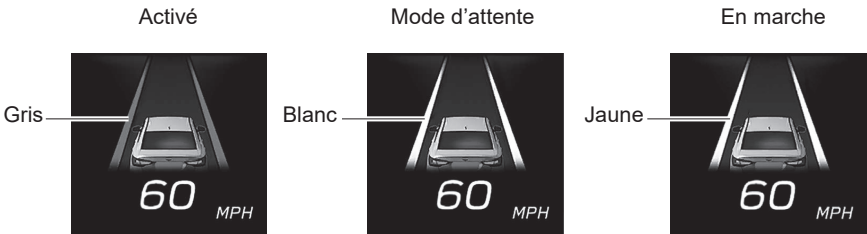


S03862

La fonction de prévention de sortie de voie passe en état de veille, et l'indicateur de voie s'allume lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies.

- La vitesse du véhicule est comprise entre 60 km/h (37 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h) environ.
- Le système détecte les marquages de voie.
- Le conducteur manœuvre le volant.
- Sur une route dont la voie a une largeur comprise entre 3 m (10 pi) et 4,5 m (15 pi)
- Sur une route droite ou sur un virage léger
- Conduite près du centre de la voie

Lorsque le véhicule est sur le point de quitter la voie, la fonction de prévention de sortie de voie commence à fonctionner et l'indicateur de voie du côté où la fonction de prévention de sortie de voie s'est activée passe du blanc au jaune.



S03561



REMARQUE

- Si vous ne faites que poser légèrement vos mains sur le volant pendant un certain temps ou si vous ne le manœuvrez pas, la fonction s'annulera temporairement. De plus, le message d'annulation de la fonction de prévention de sortie de voie s'affiche sur l'écran.
- La fonction de prévention de sortie de voie fonctionne lorsque le système détermine que le véhicule va sortir de la voie si vous continuez à conduire de la même manière. Par conséquent, il se met en marche plus tôt que l'alerte de sortie de voie (⇒ page 100). Cela peut dépendre du milieu environnant et de l'état de la route.
- L'indicateur de voie peut ne s'allumer que du côté gauche ou droit lorsqu'il est en mode de veille et en cours de fonctionnement.
- L'état ON/OFF de la fonction de prévention de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Annulation de la fonction de prévention de sortie de voie

● Annulation commandée par le conducteur

Toutes les opérations suivantes permettent d'annuler temporairement la fonction de prévention de sortie de voie.

Pendant l'annulation temporaire de cette fonction, l'indicateur de voie passe au gris.

- Pression forte sur la pédale de frein
- Actionnement du levier de clignotants de direction
- Le système détermine que le conducteur manœuvre le volant pour effectuer un changement de voie.
- Activation de la commande des feux de détresse

● Annulation automatique par le système

Dans les conditions suivantes, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.

Pendant que cette fonction est temporairement annulée, l'indicateur de voie passe au gris. De plus, le message d'annulation de la fonction de prévention de sortie de voie apparaît sur l'affichage des instruments de bord.

- Le système ne détecte pas les marquages de voie.
- L'essuie-glace de pare-brise fonctionne à une vitesse élevée.
- La vitesse du véhicule est inférieure à environ 55 km/h (34 mi/h) ou supérieure à environ 160 km/h (100 mi/h).
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- La portière du conducteur, du passager avant ou le hayon est ouvert(e).
- La ceinture de sécurité du siège du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que **D** ou **M**.
 - La fonction de prévention de sortie de voie peut être réactivée après le retour du levier sélecteur sur la position **D** ou **M**.





S03528

- Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps.

- Lorsque le système ne détecte aucune manœuvre du volant, l'écran d'interruption apparaît sur l'affichage des instruments de bord. L'écran d'interruption reste affiché jusqu'à ce que le système détecte une manœuvre du volant. Si le système ne détecte toujours pas de manœuvre du volant, la fonction de prévention de sortie de voie est temporairement annulée.



S03529

- Entrée dans un virage serré
- Dans un virage serré
- En raison de l'état de la route
- En raison du fonctionnement d'un autre système
- Le système EyeSight est défaillant.  (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
⇒ Page 123
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.  (Indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight : blanc)
⇒ Page 125

■ Désactivation de la fonction de prévention de sortie de voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour désactiver la fonction de prévention de sortie de voie.

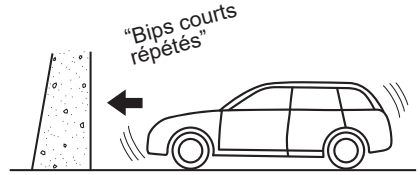
Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.)" ou "OFF (DÉSACTIVÉ)" sur l'écran "Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 127

L'indicateur de voie s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight.

Gestion de l'accélérateur avant collision

Lorsqu'un obstacle est détecté devant le véhicule, et que celui-ci est à l'arrêt ou roule lentement, si le système détermine que la pédale d'accélérateur a été sollicitée plus que nécessaire (erreur de conduite), il réduit notablement la puissance délivrée par le moteur pour faire ralentir le véhicule à une vitesse inférieure à la normale, afin d'accorder au conducteur davantage de temps pour freiner ou manœuvrer.



S01125

Pendant le fonctionnement du système, une alerte fait retentir plusieurs bips courts et un écran d'interruption est affiché.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D** ou **M**.



S03420


DANGER

Ne vous fiez pas excessivement à la gestion de l'accélérateur avant collision. La gestion de l'accélérateur avant collision ne permet pas d'éviter les collisions dans tous les cas. Avant de démarrer le véhicule et de rouler, pensez toujours à vérifier la position du levier sélecteur ainsi que les positions respectives des pédales, et observez la zone environnante. Si vous ne comptez que sur la gestion de l'accélérateur avant collision, un accident risque de se produire.

- La gestion de l'accélérateur avant collision n'est pas conçue pour tenir le véhicule à l'arrêt.
- La gestion de l'accélérateur avant collision ne réduit pas l'accélération dans toutes les situations. Elle n'est pas non plus conçue pour empêcher les collisions.
- La gestion de l'accélérateur avant collision intervient lorsqu'un obstacle est détecté à l'avant. Cette fonction ne diminue cependant pas l'accélération si aucun obstacle n'est détecté (à l'approche d'une falaise, etc.).

Suite à la page suivante ⇒

⇒ Suite de la page précédente

- Ne sollicitez pas trop la pédale d'accélérateur lorsqu'il y a des obstacles à proximité. Il est dangereux de se fier exclusivement à la gestion de l'accélérateur avant collision pour commander l'accélération : un accident pourrait en résulter.
- Si votre véhicule est prisonnier sur un passage à niveau et que vous tentez de sortir en enfonçant la barrière, la caméra stéréo peut considérer la barrière comme un obstacle et provoquer l'activation du système de gestion de l'accélérateur avant collision. Dans une telle situation, restez calme, continuez d'enfoncer la pédale d'accélérateur ou désactivez le système de gestion de l'accélérateur avant collision.

⇒ Page 98

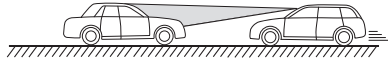
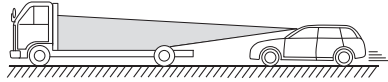
- Selon les conditions suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible de ne pas s'activer :

- Éloignement de l'obstacle, différence de vitesse et décalage horizontal
- État de détection de la caméra stéréo

La fonction risque particulièrement de ne pas s'activer dans les cas suivants :

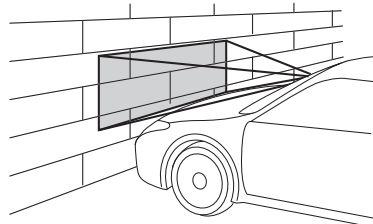
- Mauvais temps (par exemple forte pluie, vent violent ou brouillard dense)
- La visibilité est gênée par la présence de sable ou de fumée en suspension dans l'air.
- L'éclairage est faible en soirée, au petit matin, ou durant la nuit.
- En zone sombre (parking intérieur, etc.)
- Un obstacle se trouve hors du champ éclairé par les phares.
- Une forte lumière vous éblouit de l'avant (par exemple, soleil à l'aube ou au crépuscule, ou faisceaux de phares, etc.).
- Le pare-brise est embué, rayé ou couvert de neige, de saleté, de poussière ou de gel, ou affecté d'une autre manière.
- Du liquide a été mal essuyé sur le pare-brise pendant ou après l'utilisation du lave-glace.
- Les obstacles ne peuvent pas être correctement reconnus en raison de la présence de gouttelettes d'eau (de pluie ou du lave-glace) sur le pare-brise, ou de l'obstruction du champ de vision couvert par la caméra stéréo par les balais d'essuie-glace.
- Le champ de vision couvert par la caméra stéréo est masqué (par exemple par un canoë placé sur le toit du véhicule).
- En présence d'obstacles bas (mur bas, barrière de protection, véhicule bas, etc.)
- Un obstacle est plus petit que la limite inférieure de détection de la caméra stéréo.
 - En présence d'enfants ou d'animaux de petite taille
 - En présence de piétons assis ou allongés

- La partie arrière la plus proche de votre véhicule est trop petite ou trop proche (remorque, véhicule en approche, etc.). Le système risque de ne pas reconnaître la partie de ce véhicule qui est la plus proche du vôtre.



S02134

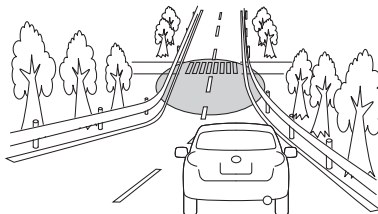
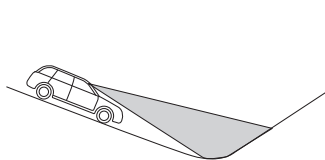
- Vous vous trouvez face à une clôture ou un mur, etc., présentant un motif uniforme (rayures, briques, etc.) ou dépourvu de tout motif.
- Vous vous trouvez face à un mur ou une porte en verre, ou à un miroir.
- Un obstacle (autre véhicule, deux-roues, piéton, enfant ou animal, etc.) traverse la voie par le côté ou surgit brusquement.
- Votre véhicule se trouve immédiatement derrière un obstacle après un changement de voies.
 - Dans des virages serrés, sur des montées ou descentes prononcées
- Le système interprète une sollicitation de la direction par le conducteur comme une manœuvre d'évitement.
- Pour votre sécurité, veuillez ne pas tester la gestion de l'accélérateur avant collision seule. Il existe un risque de fonctionnement incorrect qui pourrait provoquer un accident.



S00653

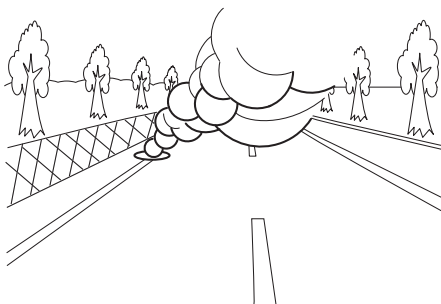
 ATTENTION

- Si l'une des situations suivantes se présente, désactivez la gestion de l'accélérateur avant collision. Dans le cas contraire, la gestion de l'accélérateur avant collision pourrait s'activer de façon intempestive.
 - Le véhicule est remorqué.
 - Le véhicule est chargé sur un plateau.
 - Utilisation d'un dynamomètre, de rouleaux ou d'un équipement similaire.
 - Le véhicule est levé, le moteur démarré et les roues mises librement en rotation.
 - Conduite sur un circuit automobile
 - Passage à hauteur de bannières accrochées, de drapeaux ou de branches
 - Une végétation touffue/élevée effleure le véhicule.
- Dans les situations suivantes, la gestion de l'accélérateur avant collision est susceptible d'intervenir. Efforcez-vous donc de conduire prudemment.
 - Votre véhicule est proche du véhicule situé devant.
 - Vous passez un portail automatique
 - Votre véhicule se trouve sur une route présentant de fréquents changements d'angle de pente.



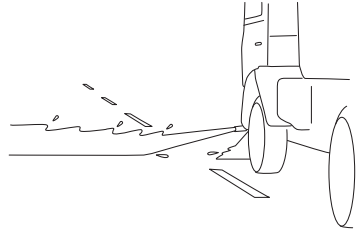
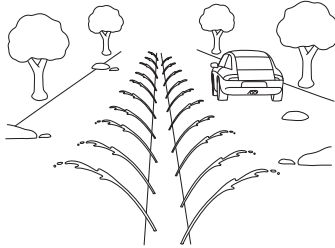
S01264

- Vous passez au-travers de nuages de vapeur ou de fumée



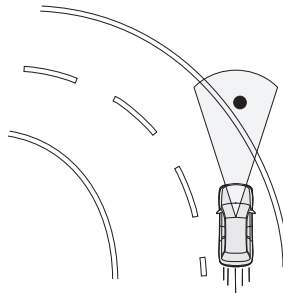
S00652

- Passage au travers d'éclaboussures d'eau venant d'arroseurs routiers ou d'arroseurs de déneigement sur la route



S02636

- Par mauvais temps, comme par exemple lors de fortes chutes de neige ou de tempêtes de neige
- Un obstacle se trouve dans un virage ou à une intersection.
- Dépassement d'un véhicule ou objet avec peu d'espace.
- Vous vous arrêtez très près d'un mur ou d'un véhicule situé devant



S02669



REMARQUE

- Lorsque la pédale d'accélérateur est enfoncée pendant environ 3 secondes, la gestion de l'accélérateur avant collision est progressivement annulée.
- La désactivation du système de freinage avant collision est accompagnée par celle de la gestion de l'accélérateur avant collision.

⇒ Page 41

Activation/Désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer/désactiver la gestion de l'accélérateur avant collision.

Cette fonction est activée en sélectionnant "Setting ON (Réglage activé)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.

Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Setting OFF (Réglage désactivé)" sur l'écran "Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 127

Le réglage d'activation/de désactivation de la gestion de l'accélérateur avant collision s'enclenche avec le réglage du système de freinage avant collision.

- Lorsque ce système est désactivé, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'allume.
- Lorsque ce système est activé, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision s'éteint.



REMARQUE

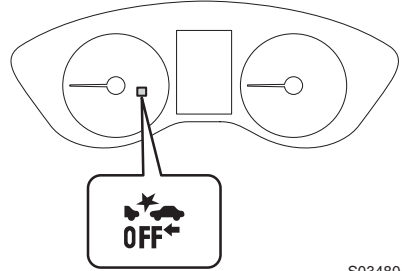
Même lorsque la gestion de l'accélérateur avant collision est désactivée, si le moteur est éteint puis redémarré, la gestion de l'accélérateur avant collision sera activée. Par défaut, ce système est activé à chaque redémarrage du moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision

Ce témoin indicateur s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON, et reste allumé pendant environ 7 secondes après le démarrage du moteur. Il s'allume lorsque le système de freinage avant collision ainsi que la gestion de l'accélérateur avant collision sont désactivés.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Le système EyeSight est défaillant.
⇒ Page 123
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
⇒ Page 125



S03480

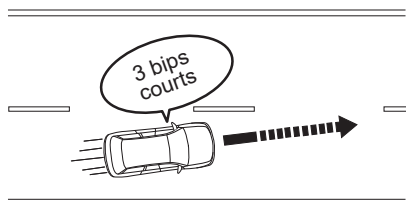


REMARQUE

Lorsque le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision est allumé, le système de freinage avant collision (y compris la fonction d'assistance au freinage avant collision) et la gestion de l'accélérateur avant collision ne fonctionnent pas.

Alerte de sortie de voie

Lorsque la vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 mi/h) ou plus, cette fonction avertit le conducteur si le système établit que le véhicule est sur le point de quitter la voie de circulation. Lorsque l'alerte de sortie de voie intervient, une alerte émet 3 bips courts, et un écran d'interruption s'affiche.



S03878



S03428

*: L'illustration représente un véhicule sur le point de traverser la ligne de gauche.



DANGER

L'alerte de sortie de voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne ramène pas non plus automatiquement le véhicule sur sa voie d'origine. Si le conducteur se fie exclusivement à l'alerte de sortie de voie pour maintenir le véhicule sur sa voie, il risque de la quitter et de provoquer un accident.

L'alerte de sortie de voie intervient lorsqu'elle détecte les marquages de voie. Cette fonction n'est cependant pas capable de détecter le bord de la route (talus, caniveau, etc.) et d'avertir le conducteur.

**ATTENTION**

Dans les situations suivantes, l'alerte de sortie de voie risque de ne pas intervenir :

- La vitesse du véhicule est d'environ 50 km/h (30 mi/h) ou moins.
- Braquage significatif du volant vers la gauche ou la droite.
- Le véhicule roule dans d'un virage dont le rayon est de 300 m (0,18 mille) ou moins.
- La pédale de frein est enfoncée ou immédiatement après.
- La distance de sécurité avec le véhicule situé devant est courte.
- Pendant le fonctionnement du clignotant de direction.
- Durant environ 4 secondes après le retour du levier de clignotants de direction sur sa position de repos
- Le véhicule ne s'est pas recentré dans sa voie après intervention de l'alerte de sortie de voie.
- La voie est étroite.
- La caméra a des difficultés à détecter les marquages de voie.
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont jaunes.
 - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.

**REMARQUE**

- Dans les situations suivantes, la détection de voie de circulation peut être erronée, déclenchant une alerte de sortie de voie intempestive.
 - Empreintes de pneus sur route mouillée ou enneigée.
 - Limites visibles entre neige et asphalte, traces de réparation de la chaussée, etc.
 - Ombres projetées par les glissières de sécurité.
 - Les marquages de voie sont peints en double.
 - Certains marquages de voie sont des résidus de travaux routiers ou de la route précédente.
 - Lorsque le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé, l'alerte de sortie de voie est inactive.
- ⇒ Page 102

Activation/désactivation de l'alerte de sortie de voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer/désactiver l'alerte de sortie de voie. Cette fonction est activée en sélectionnant "All Functions (Toutes fonctions)" ou "Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.)" sur l'écran "Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)" des réglages EyeSight.

Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie seulement)" ou "OFF (DÉSACTIVÉ)" sur l'écran "Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 127

Le réglage d'activation/de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'enclenche avec le réglage de l'alerte de dérive sur la voie.

- Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume.
- Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.



REMARQUE

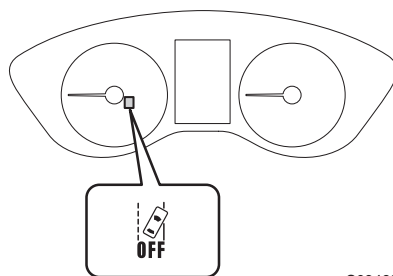
L'état ON/OFF de l'alerte de sortie de voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON ; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). Il s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Le système EyeSight est défaillant.
⇒ Page 123
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
⇒ Page 125

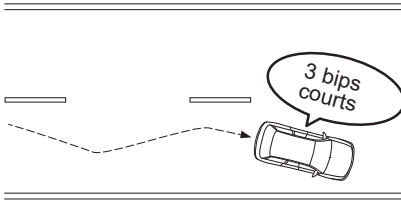


S03485

Alerte de dérive sur la voie

Cette fonction détecte le louvoiement ou la dérive sur la voie et avertit le conducteur. Lorsque l'alerte de dérive sur la voie intervient, une alerte émet 3 bips courts et un écran d'interruption s'affiche.

Cette fonction s'active lorsque la vitesse du véhicule dépasse environ 60 km/h (37 mi/h) et se désactive lorsque la vitesse du véhicule chute à environ moins de 40 km/h (25 mi/h). La fonction se réactive lorsque la vitesse du véhicule augmente et dépasse 60 km/h (37 mi/h) environ.



S03879



S03429

*: Les lignes sur la droite et sur la gauche clignotent en alternance.


DANGER

L'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas dans toutes les situations. Elle ne corrige pas non plus le louvoiement automatiquement. Il est dangereux de se fier exclusivement à l'alerte de dérive sur la voie pour empêcher le louvoiement : un accident pourrait en résulter.


ATTENTION

Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie est susceptible de ne pas fonctionner.

- Sur une route sinueuse
- La vitesse du véhicule change de manière significative.
- Juste après un changement de voie
- La caméra stéréo EyeSight a des difficultés à détecter les marquages de voie.
 - Les marquages de voie sont absents ou très usés.
 - Les marquages de voie sont jaunes.
 - Les marquages de voie sont d'une couleur similaire à celle de la route.
 - Les marquages de voie sont fins.



REMARQUE

- La détection de dérive repose sur plusieurs minutes de données de conduite antérieures. La dérive ne sera pas détectée immédiatement après que le véhicule commence à louvoyer. De plus, l'alerte risque de continuer un certain temps même après la fin de la dérive.
- L'alerte de dérive sur la voie n'est qu'une fonction servant à avertir le conducteur. Lorsque le conducteur est fatigué, qu'il n'est pas concentré sur la route ou qu'il ne fait pas suffisamment attention à la conduite, il doit faire en sorte de prendre des pauses aussi souvent que nécessaire.
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de dérive sur la voie ne fonctionne pas.
 - La fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie est actionnée.
⇒ Page 70 et 84
 - Le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie est allumé.
⇒ Page 102

Activation/désactivation de l'alerte de dérive sur la voie

Utilisez l'affichage d'informations central pour activer/désactiver l'alerte de dérive sur la voie.

Cette fonction est activée en sélectionnant "All Functions (Toutes fonctions)" ou "Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.)" sur l'écran "Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)" des réglages EyeSight.

Cette fonction est désactivée en sélectionnant "Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie seulement)" ou "OFF (DÉSACTIVÉ)" sur l'écran "Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)" des réglages EyeSight.

⇒ Page 127

Le réglage d'activation/de désactivation de l'alerte de dérive sur la voie s'enclenche avec le réglage de l'alerte de sortie de voie.

- Lorsque cette fonction est désactivée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allume.
- Lorsque cette fonction est activée, le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'éteint.



REMARQUE

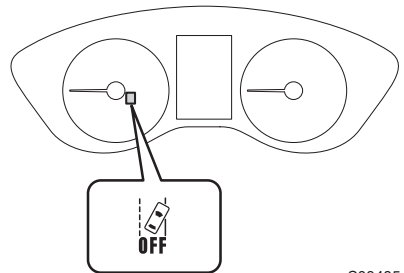
L'état ON/OFF de l'alerte de dérive sur la voie est rétabli lorsque vous redémarrez le moteur.

■ Témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie

Ce témoin s'allume lorsque le contacteur d'allumage est placé sur la position ON ; environ 7 secondes après le démarrage du moteur, il s'éteint ou reste allumé selon l'état actuel (ON ou OFF). Il s'allume lorsque les alertes de sortie de voie et de dérive sur la voie sont désactivées.

Il s'allume également dans les conditions suivantes.

- Le système EyeSight est défaillant.
⇒ Page 123
- Le système EyeSight est en arrêt momentané.
⇒ Page 125



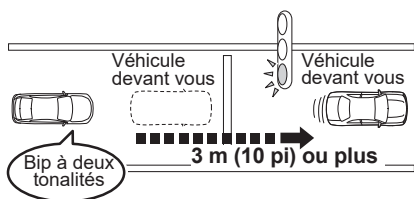
S03485

Alerte de démarrage du véhicule devant vous

Lorsque le véhicule arrêté devant vous commence à se déplacer, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous avertit le conducteur au moyen d'un indicateur sur l'affichage des instruments de bord et d'une notification. Si vous êtes arrêté derrière un autre véhicule pendant plus de quelques secondes (avec une distance de sécurité d'environ 10 m (32 pi)), le système continue de détecter le véhicule situé devant et cette alarme intervient si ce dernier démarre et parcourt environ 3 m (10 pi) ou plus alors que le vôtre est toujours immobile.

Cette fonction n'intervient que lorsque le levier sélecteur se trouve sur la position **D**, **M** ou **N**.

Lorsque l'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient, une notification émet un bip à deux tonalités et un écran d'interruption s'affiche.



S03880



S03430



DANGER

Même après l'émission d'alertes sonores et l'affichage d'un indicateur, assurez-vous de vérifier soigneusement la zone autour du véhicule avant de démarrer. Se fier uniquement à l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être la cause d'un accident.



REMARQUE

- Le réglage de l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé ou désactivé.
⇒ Page 127
- Dans les conditions suivantes, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous est susceptible d'intervenir même lorsque le véhicule situé devant est toujours à l'arrêt, ou de ne pas intervenir même après que ce dernier ait commencé à avancer :
 - Un deux-roues ou un objet similaire passe entre votre véhicule et le véhicule arrêté devant vous.
 - Les conditions météorologiques ou de circulation risquent d'affecter la détection du véhicule situé devant.
 - La caméra stéréo EyeSight a perdu la trace du véhicule situé devant.
- L'alerte de démarrage du véhicule devant vous ne s'active pas dans les conditions suivantes.
 - Le système EyeSight est défaillant.
⇒ Page 123
 - Le système EyeSight est en arrêt momentané.
⇒ Page 125

Moniteur d'assistance EyeSight

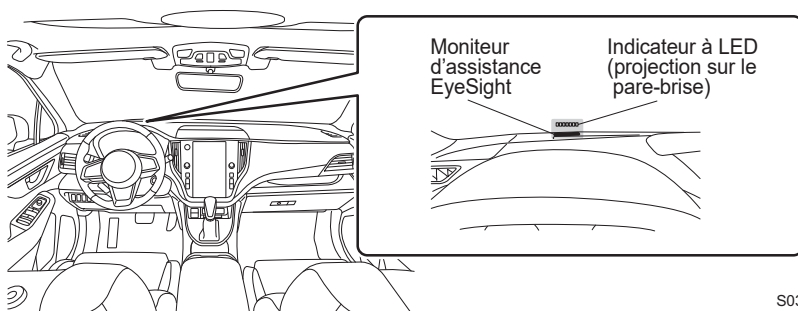
L'état de fonctionnement du système EyeSight est projeté sur la partie inférieure du pare-brise. Cela permet au conducteur de rester attentif aux avertissements et aux informations affichées sans avoir à quitter l'environnement de conduite aux alentours.

Les indicateurs à LED peuvent être réglés sur ON/OFF.

⇒ Page 127

La molette de réglage d'intensité lumineuse peut être tournée pour régler la luminosité de l'indicateur vert uniquement.

⇒ Reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.



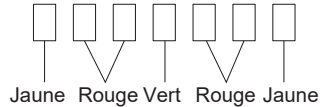
S03902

Fonctionnement du moniteur d'assistance EyeSight

Lorsque le contacteur d'allumage est mis sur la position ON, les indicateurs à LED s'allument dans l'ordre suivant : Jaune → Rouge → Vert.

Lorsque la personnalisation du moniteur d'assistance EyeSight est activée, les indicateurs s'allument deux fois.

Pour informer le conducteur des conditions de fonctionnement d'EyeSight au cours de la conduite, les indicateurs à LED s'allument en fonction des conditions de fonctionnement



S03882

d'EyeSight et la lumière qu'ils émettent est projetée sur la partie inférieure du pare-brise.

Affichage	État
Des indicateurs rouges clignotent simultanément (4 indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • L'alerte de distance de sécurité, le système de freinage avant collision (freinage primaire ou secondaire), l'alerte "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" ou la gestion de l'accélérateur avant collision est en marche. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée lorsqu'il n'y avait aucune manœuvre du volant.
L'indicateur rouge clignote (d'un côté)	Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule semble susceptible de quitter la voie. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s'allume.
L'indicateur jaune clignote (d'un côté)	L'alerte de sortie de voie est en marche. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s'allume.
Des indicateurs jaunes clignotent (en alternance)	L'alerte de dérive sur la voie est en marche.
Des indicateurs jaunes clignotent simultanément	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune manœuvre du volant n'est détectée pendant un certain temps. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide). • La fonction de prévention de sortie de voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide).
L'indicateur vert s'allume	Un véhicule est détecté à l'avant pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif.

Régulateur de vitesse classique

Le régulateur de vitesse classique est un système d'assistance à la conduite conçu pour améliorer le confort sur autoroutes, voies rapides, et autoroutes internationales. Il permet de rouler à une vitesse constante dont la valeur est définie par le conducteur. Veuillez faire attention à ne pas dépasser les limites de vitesse autorisées.





DANGER

- Contrairement au comportement avec le régulateur de vitesse adaptatif, le système n'assure pas de surveillance pour maintenir une distance de sécurité lorsque le régulateur de vitesse classique est en service.
Soyez vigilant et, le cas échéant, appuyez sur la pédale de frein afin de ralentir et de maintenir une bonne distance de sécurité avec le véhicule situé devant.
- Abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse classique dans les conditions suivantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.
 - Routes à circulation dense ou avec des virages serrés
Il peut être difficile de conserver une vitesse appropriée dans de telles conditions de conduite.
 - Chaussées glissantes (verglas, neige, etc.)
Les roues peuvent patiner, et ainsi causer une perte de contrôle du véhicule.
 - Descentes prononcées
La vitesse sélectionnée du véhicule pourrait être dépassée.
 - Descente prononcée et longue
Les freins risquent de surchauffer.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.






ATTENTION

Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse, assurez-vous de vérifier la zone d'affichage EyeSight afin de confirmer le mode de régulateur de vitesse sélectionné : régulateur de vitesse adaptatif ou régulateur de vitesse classique.

- Si le régulateur de vitesse adaptatif est sélectionné,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) s'allume.
- Si le régulateur de vitesse classique est sélectionné,  (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'allume.




**REMARQUE**

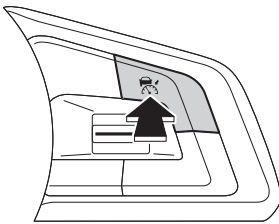
- À l'activation initiale de la touche  (régulateur de vitesse), le système est lancé en mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Pour changer le mode du régulateur de vitesse, appuyez pendant environ 2 secondes ou plus sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité). (Cette commande n'est valide que lorsque la commande principale de régulateur de vitesse est en service alors qu'aucun des modes de régulateur de vitesse adaptatif et de régulateur de vitesse classique n'est activé.)
- Le régulateur de vitesse classique peut être utilisé même lorsque le système EyeSight est temporairement désactivé.

Utilisation du régulateur de vitesse classique

■ Mise en service du régulateur de vitesse classique

- (1) Mise du régulateur de vitesse adaptatif en mode d'attente

Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse). À ce moment,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) (blanc) ainsi que le témoin de réglage de distance de sécurité apparaissent sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord. L'affichage de la vitesse sélectionnée du véhicule affiche la mention "-- MPH (- - km/h)". Lorsque la touche  (régulateur de vitesse) est enfoncée, le système passe toujours en mode de régulateur de vitesse adaptatif.



S03393



Témoin de réglage de distance de sécurité


Indicateur de régulateur de vitesse adaptatif (blanc)

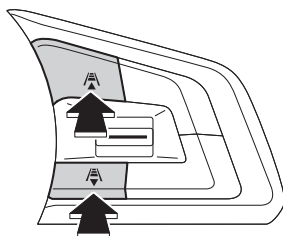


S03414

(2) Passage au régulateur de vitesse classique.

Pour passer du mode de régulateur de vitesse adaptatif au mode de régulateur de vitesse classique, appuyez sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité) pendant environ 2 secondes ou plus. Une notification émet un bip court.

À ce moment, le témoin de réglage de distance de sécurité sur la zone d'affichage EyeSight de l'affichage des instruments de bord s'éteint et  (indicateur de régulateur de vitesse classique) (blanc) s'affiche.



S03397

Indicateur de régulateur de vitesse classique (blanc)



S03431

Réglage du mode d'activation :

Le régulateur de vitesse classique peut être activé lorsque toutes les conditions suivantes sont réunies et que **READY** (témoin READY) est affiché sur la zone d'affichage EyeSight.

- Toutes les portières (sauf le hayon/coffre) sont fermées.
- La ceinture de sécurité du conducteur est attachée.
- Le frein de stationnement électronique n'est pas serré. Le témoin indicateur du frein de stationnement électronique est éteint.
- Le levier sélecteur est sur la position **D** ou **M**.
- La pédale de frein n'est pas enfoncée.
- La route n'est pas très en pente.
- Le volant n'a pas été tourné de manière significative vers la droite ou la gauche.
- Le X-MODE n'est pas activé (l'indicateur de X-MODE s'éteint). (selon modèles)
- La vitesse du véhicule est comprise entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h) environ.

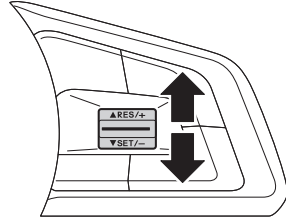
Témoin READY




S03432

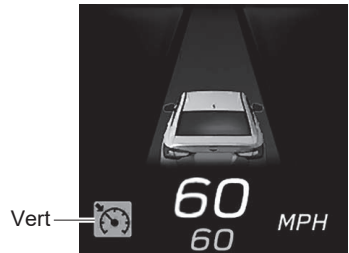
- (3) Pour atteindre la vitesse de votre choix, actionnez la pédale d'accélérateur.
- (4) Lorsque le véhicule atteint la vitesse souhaitée, appuyez sur le côté "SET/-" ou "RES/+" du groupe RES/SET.

La vitesse à laquelle le véhicule roule au moment où la touche est enfoncée devient la vitesse sélectionnée du véhicule, et la conduite à vitesse constante est lancée.



S03394

Lorsque le régulateur de vitesse classique est activé, **READY** (témoin READY) s'éteint, la vitesse sélectionnée du véhicule est affichée, et  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du blanc au vert.



S03433

**DANGER**



- L'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" ne s'active pas tant que le régulateur de vitesse classique est en marche.
- Lorsque vous utilisez le régulateur de vitesse classique, réglez toujours la vitesse en fonction des limitations de vitesse, de la circulation, des conditions de la route, et d'autres conditions.

**ATTENTION**

En mode de régulateur de vitesse classique, il n'y a aucune commande d'accélération et de freinage par surveillance du véhicule situé devant. Utilisez les pédales d'accélérateur et de frein si nécessaire.



REMARQUE

- En descente, le freinage automatique peut intervenir afin de maintenir la vitesse sélectionnée du véhicule.
- Lorsque vous conduisez dans un virage, le véhicule risque de ne pas accélérer, voire de ralentir même si la vitesse sélectionnée du véhicule est supérieure à la vitesse actuelle du véhicule.
- Pour revenir au régulateur de vitesse adaptatif, annulez le régulateur de vitesse classique et appuyez brièvement sur la touche  /  (réglage de distance de sécurité). Une notification retentit (un bip court) lors du passage au régulateur de vitesse adaptatif.

■ Augmentation de la vitesse sélectionnée du véhicule

● Utilisation du groupe RES/SET

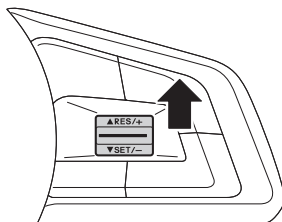
- Enfoncez brièvement le côté "RES/+".

Chaque pression sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 5 km/h (5 mi/h).

- Appuyez continuellement sur le côté "RES/+".

Une pression maintenue sur la touche augmente la vitesse sélectionnée du véhicule par incréments de 1 km/h (1 mi/h).

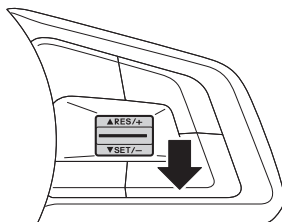
Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l'affichage des instruments de bord.



S03395

● Utilisation de la pédale d'accélérateur

Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour augmenter la vitesse du véhicule. Une fois la vitesse souhaitée atteinte, appuyez sur le côté "SET/-" du groupe RES/SET. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule est définie lorsque vous appuyez sur la touche. La nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule apparaît sur la zone d'affichage EyeSight.



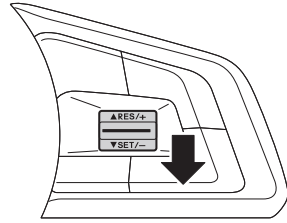
S03396

■ Diminution de la vitesse sélectionnée du véhicule

● Utilisation du groupe RES/SET


- Enfoncez brièvement le côté "SET/-".
Chaque pression sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrets de 5 km/h (5 mi/h).
- Appuyez continuellement sur le côté "SET/-".
Une pression maintenue sur la touche diminue la vitesse sélectionnée du véhicule par décrets de 1 km/h (1 mi/h).

Lorsque vous actionnez la touche, la vitesse sélectionnée du véhicule change sur l'affichage des instruments de bord.



S03396

● Utilisation de la pédale de frein


1. Appuyez sur la pédale de frein pour diminuer la vitesse du véhicule. Le régulateur de vitesse classique sera annulé et  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passera du vert au blanc.
2. Une fois la vitesse de votre choix atteinte, appuyez sur le côté "SET/-" du groupe RES/SET. La vitesse au moment de la pression sur la touche sera définie comme la nouvelle vitesse sélectionnée du véhicule, et apparaîtra sur la zone d'affichage EyeSight.

■ Accélération momentanée

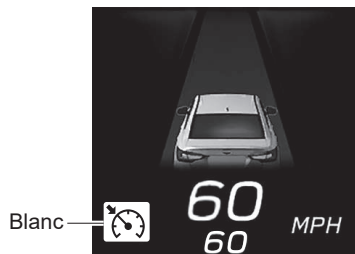
Appuyez sur la pédale d'accélérateur pour accélérer momentanément.

Lorsque la pédale d'accélérateur est relâchée, le véhicule revient à la vitesse sélectionnée du véhicule.

■ Ralentissement momentané

Pour ralentir temporairement, appuyez sur la pédale de frein. Le régulateur de vitesse classique est annulé lorsque la pédale de frein est enfoncée. Tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight,  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc.

Relâchez la pédale de frein et appuyez sur le groupe RES/SET vers le côté "RES/+" pour réinitialiser la vitesse sélectionnée du véhicule.




S03579

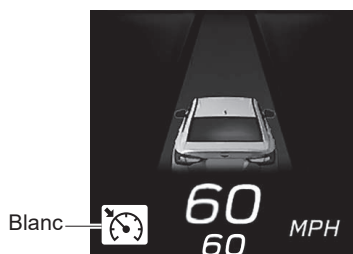
■ Annulation du régulateur de vitesse classique

● Annulation commandée par le conducteur

Toutes les méthodes suivantes permettent d'annuler le régulateur de vitesse classique.


- Appuyez sur la pédale de frein.

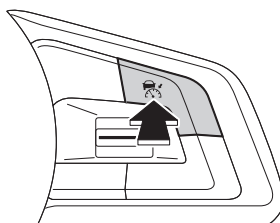
 (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.



S03579


- Appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

 (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc tant que la vitesse sélectionnée du véhicule reste indiquée sur la zone d'affichage EyeSight.

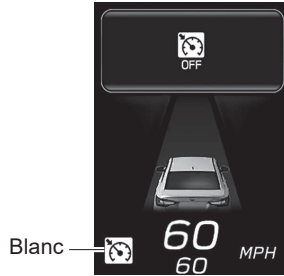



S03393

● Annulation automatique par le système


Dans les cas suivants, une notification émet un bip court et un bip long et la fonction de régulateur de vitesse est automatiquement annulée.  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du vert au blanc. De plus, le message d'annulation du régulateur de vitesse classique s'affiche sur l'écran.

Une fois les situations ci-dessous corrigées, recommencez la mise en service du régulateur de vitesse afin de réactiver cette fonction.



Blanc — 

S03434

- Le levier sélecteur est mis sur une position autre que **D** ou **M**.
 - Le régulateur de vitesse classique peut être réactivé après le retour du levier sélecteur sur la position **D** ou **M**.
- La vitesse du véhicule descend à environ 25 km/h (16 mi/h) ou moins (en raison de l'inclinaison d'une pente en montée ou pour une autre raison).
- Le X-MODE est activé (l'indicateur de X-MODE s'allume). (selon modèles)
 - Le régulateur de vitesse classique peut être réactivé après la désactivation du X-MODE.
- La vitesse du véhicule augmente à environ 160 km/h (100 mi/h) ou plus.
- Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
- Une portière (sauf le hayon/coffre) est ouverte.
- La ceinture de sécurité du conducteur est détachée.
- Le frein de stationnement électronique est serré.
- Le système EyeSight est défaillant.  (Indicateur d'avertissement EyeSight : jaune)
 - ⇒ Page 123
- Le volant est tourné de manière significative vers la droite ou vers la gauche.
- L'inclinaison de la route est prononcée.
- Le freinage secondaire avant collision est activé.



DANGER

N'utilisez pas le régulateur de vitesse classique sur des routes glissantes. Ceci est dangereux et peut provoquer des accidents.



ATTENTION


Lorsque vous mettez le levier sélecteur sur la position **N**, le régulateur de vitesse classique est automatiquement annulé. Ne placez pas le levier de vitesses sur la position **N** sauf en cas d'urgence. Autrement, le frein moteur risque de ne pas fonctionner, ce qui pourrait provoquer un accident.

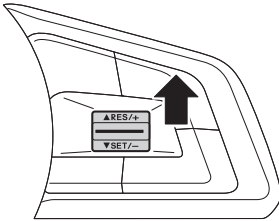


REMARQUE

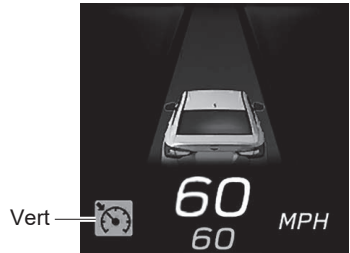
- En cas de dysfonctionnement du système EyeSight, l'indicateur d'avertissement EyeSight apparaît sur l'affichage des instruments de bord et le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision ainsi que le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument. Dans ce cas, arrêtez-vous dans un endroit sûr, coupez le moteur et redémarrez-le. Si les indicateurs restent allumés après le redémarrage du moteur, le régulateur de vitesse classique est inutilisable. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.
⇒ Page 123
- Après une annulation automatique du régulateur de vitesse classique, le régulateur de vitesse peut être réactivé dès que la défaillance ayant provoqué l'annulation a été corrigée. Si le régulateur de vitesse demeure inutilisable après correction du dysfonctionnement, le système EyeSight peut être défaillant. Cela ne gênera pas la conduite ordinaire. Toutefois, ce système doit être contrôlé par un concessionnaire SUBARU dès que possible.

■ Rétablissement de la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule

La vitesse sélectionnée précédemment du véhicule est sauvegardée dans la mémoire. Pour rétablir cette vitesse sélectionnée, appuyez sur la touche "RES/+" du groupe RES/SET.  (indicateur de régulateur de vitesse classique) passe du blanc au vert. Vous pouvez rétablir la vitesse sélectionnée du véhicule lorsque la vitesse sélectionnée précédemment du véhicule a été sauvegardée et que la vitesse actuelle du véhicule est d'environ 30 km/h (20 mi/h) ou plus.




S03395



S03433





REMARQUE

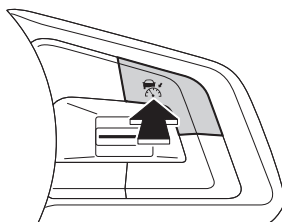
- La vitesse du véhicule enregistrée en mémoire est effacée dans les cas suivants :
 - Le régulateur de vitesse est désactivé par une pression sur la touche  (régulateur de vitesse).
 - Le Contrôle de Dynamique du Véhicule ou la fonction de contrôle de traction est activé(e).
 - Le mode de régulateur de vitesse classique a été changé au mode de régulateur de vitesse adaptatif.
- Le véhicule roule à la vitesse sélectionnée du véhicule de manière constante, soit entre 30 km/h (20 mi/h) et 145 km/h (90 mi/h).
- S'il n'y a pas de vitesse du véhicule enregistrée en mémoire (vitesse précédente du véhicule), la vitesse actuelle du véhicule est réglée lorsque la touche "RES/+" du groupe RES/SET est enfoncée.

⇒ Page 113

■ Désactivation du régulateur de vitesse classique

Lorsque le régulateur de vitesse classique n'est pas actif, appuyez sur la touche  (régulateur de vitesse).

 (indicateur de régulateur de vitesse classique) s'éteint sur la zone d'affichage EyeSight.



S03393

Liste des sons des alertes/notifications

Son d'alerte/de notification	État	Page de référence
1 seul bip continu	Système de freinage avant collision : Le freinage secondaire est actif.	⇒ Page 36
1 bip court puis 1 bip long	Le régulateur de vitesse adaptatif ou le régulateur de vitesse classique est annulé automatiquement.	⇒ Pages 65 et 117
	La fonction d'arrêt total est annulée et le frein de stationnement électronique est serré automatiquement.	⇒ Page 65
	La fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie est annulée automatiquement.	⇒ Pages 80 et 91
1 bip court puis 1 bip long (répété)	La fonction de centrage sur la voie est automatiquement annulée parce qu'aucune manœuvre du volant n'a été détectée pendant un long moment.	⇒ Page 81
Bips courts répétés	Système de freinage avant collision : Le freinage primaire est actif.	⇒ Page 36
	Système de freinage avant collision : L'alerte de distance de sécurité est active.	
	L'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" du régulateur de vitesse adaptatif est actif.	⇒ Page 68
	La gestion de l'accélérateur avant collision est active.	⇒ Page 93
2 bips courts	Le système ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur pendant un certain temps lorsque la fonction de centrage sur la voie est en marche.	⇒ Page 81
3 bips courts	La fonction de centrage sur la voie est active et le véhicule semble susceptible de quitter la voie.	⇒ Page 82
	L'alerte de sortie de voie est active.	⇒ Page 100
	L'alerte de dérive sur la voie est active.	⇒ Page 103

Son d'alerte/de notification	État	Page de référence
1 bip court	L'un des événements suivants intervient alors que le régulateur de vitesse adaptatif est en service. - Détection d'un véhicule situé devant*. - Fin de détection d'un véhicule situé devant*.	⇒ Page 53
	Le mode du régulateur de vitesse (régulateur de vitesse adaptatif ↔ régulateur de vitesse classique) est modifié.	⇒ Pages 112 et 114
	Le système EyeSight est défectueux.	⇒ Page 123
	Le système EyeSight est en arrêt momentané.	⇒ Page 125
5 bips intermittents, 1 bip court et 1 bip long	Activation automatique du frein de stationnement électronique après 2 minutes d'activité continue de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.	⇒ Page 62
Bip à deux tonalités	L'alerte de démarrage du véhicule devant vous est active*.	⇒ Page 106


*: La notification signalant la détection ainsi que la fin de détection d'un véhicule devant (son de détection du véhicule devant vous) et l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peuvent être activées ou désactivées.

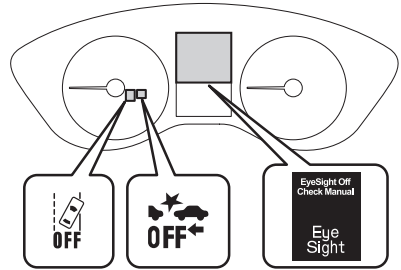
⇒ Page 127

Dysfonctionnement du système EyeSight et arrêt momentané


Les indicateurs du tableau de bord ainsi que l'affichage des instruments de bord informent le conducteur de tout dysfonctionnement détecté dans le système EyeSight. Observez les éléments affichés et réagissez en conséquence.

■ Dysfonctionnement (y compris les défauts de positionnement/d'angle de la caméra stéréo)

L'alerte émet 1 bip court et l'indicateur d'avertissement EyeSight  (jaune) clignote ou s'allume. Simultanément, le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument également. Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.



S03562

Écran affiché	Cause	Action
 S03005	Dysfonctionnement du système EyeSight ou défaut de positionnement/d'angle de la caméra stéréo.	Contrôlez et réglez si nécessaire. Contactez votre concessionnaire SUBARU.

ATTENTION


Si l'indicateur d'avertissement EyeSight et le témoin avertisseur d'anomalie moteur CHECK ENGINE/témoin indicateur de dysfonctionnement s'allument en même temps lors de la conduite, faites inspecter/réparer votre véhicule par un concessionnaire SUBARU dès que possible. Le système EyeSight ne peut pas être utilisé en cas d'anomalie du moteur, etc.



REMARQUE

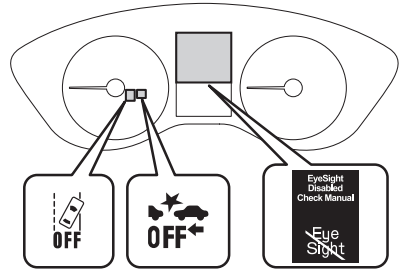
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, arrêtez le véhicule dans un endroit sûr, arrêtez le moteur puis redémarrez-le.
- Si l'indicateur reste allumé ou continue de clignoter même après le redémarrage du moteur, le système EyeSight est défaillant. Toutes les fonctions EyeSight sont alors arrêtées. La conduite classique reste néanmoins possible. Contactez cependant un concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
- Si l'indicateur d'avertissement EyeSight s'allume ou clignote, le système de freinage automatique en marche arrière (RAB) ne fonctionnera pas (modèles équipés du système de freinage automatique en marche arrière (RAB)).

■ Arrêt momentané


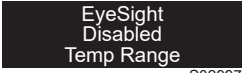
L'alerte émet un bip court et l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight  (blanc), ainsi que le témoin indicateur de désactivation du système de freinage avant collision et le témoin indicateur de désactivation de l'alerte de sortie de voie s'allument en même temps.

Un message apparaît également sur l'affichage des instruments de bord.

Une fois la cause corrigée, le mode d'arrêt momentané est annulé et le système EyeSight redémarre automatiquement.



S03563

Écran affiché	Cause	Action
 S02996	<p>La caméra stéréo a du mal à détecter les objets situés devant.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le pare-brise est sale ou embué. • Mauvaises conditions météorologiques • Forte luminosité venant de l'avant 	<ul style="list-style-type: none"> • Nettoyez le pare-brise. • Par mauvais temps ou si la luminosité à l'avant est intense, le système EyeSight redémarre une fois que votre véhicule a roulé un certain temps, sous réserve que les conditions de détection se soient améliorées. Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.
 S02997	<p>Températures basses ou élevées</p>	<p>Le système redémarre une fois que la température est dans la plage de fonctionnement du système EyeSight. Si le système ne redémarre pas alors que la température intérieure du véhicule est dans la plage de fonctionnement, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>

Écran affiché	Cause	Action
<div style="background-color: black; color: white; padding: 5px; text-align: center;"> EyeSight Disabled Check Manual <small>S02998</small> </div>	<ul style="list-style-type: none"> • Le système EyeSight est en train de démarrer. • Le système a établi que le véhicule est très incliné. • Le freinage secondaire avant collision est intervenu 3 fois depuis le démarrage du moteur. • Le moteur s'est arrêté (à moins que le moteur soit automatiquement arrêté par le système de démarrage et d'arrêt automatique). • Le système de direction assistée électrique est en mode de prévention de surchauffe car le volant a été manœuvré alors que le véhicule est à l'arrêt ou roule extrêmement lentement. • Le système EyeSight a déterminé une valeur différente en raison du retrait ou de l'installation du volant. • Les roues sont déséquilibrées. • L'alignement des roues est hors de la valeur spécifiée. 	<p>Le système redémarre dès que la cause a été résolue. Le redémarrage du système peut alors prendre un certain temps.</p> <p>Si le système ne redémarre pas alors que les conditions se sont améliorées et qu'un certain temps s'est écoulé, contactez votre concessionnaire SUBARU en vue d'un contrôle.</p>



REMARQUE

- Lorsque l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, aucune fonction EyeSight n'est utilisable, à l'exception du régulateur de vitesse classique.
- Si l'indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight est allumé, le système de freinage automatique en marche arrière (RAB) risque de ne pas fonctionner (modèles équipés du système de freinage automatique en marche arrière (RAB)).

Modification des réglages



■ Modèles à affichage 11,6 pouces (selon modèles)



S03581


- (1) Icône ACCUEIL
- (2) Icône des réglages
- (3) Icône des réglages du véhicule

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :


1. Appuyez sur  (ACCUEIL).
2. →  (Réglages)
3. → "Véhicule"
4. Sélectionnez le menu de votre choix.

Les réglages des options suivantes peuvent être modifiés manuellement pour répondre à vos exigences personnelles.

Élément		Réglage
EyeSight	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/Setting OFF (Réglage désactivé)
	Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)	All Functions (Toutes fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur vitesse)	Lv. 1 (Eco) (Niv.1 (Éco))/ Lv. 2 (Comfort) (Niv.2 (Confort))/ Lv. 3 (Standard) (Niv.3 (Standard))/ Lv. 4 (Dynamic) (Niv.4 (Dynamique))
	Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. Conduites gauche/droite)	Right Lane (Voie de droite)/ Left Lane (Voie de gauche)
	Lead Vehicle Acquisition Sound (Son détec. véhicule situé devant)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	Lead Vehicle Moving Monitor (Surveill. déplace. véhicule situé devant)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
	EyeSight Assist Monitor (Moniteur d'aide à la conduite EyeSight)	Red Indicator (Témoin rouge)
Yellow Indicator (Témoin jaune)		ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
Green Indicator (Témoin vert)		ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
Warning Volume (Volume d'alerte)	—	Min (Min.)/Mid (Médial)/Max (Max.)

Appuyez sur  (icône des réglages du véhicule) pour afficher les options pouvant être modifiées pendant la conduite.

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :

1. Appuyez sur  (icône des réglages du véhicule).
2. Sélectionnez le menu de votre choix.

Élément		Réglage
Vehicle Control (Contrôle du véhicule)	Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur vitesse)	Lv. 1 (Eco) (Niv.1 (Éco))/ Lv. 2 (Comfort) (Niv.2 (Confort))/ Lv. 3 (Standard) (Niv.3 (Standard))/ Lv. 4 (Dynamic) (Niv.4 (Dynamique))
Driving Assistance (Assist. à la cond.)	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/Setting OFF (Réglage désactivé)
	Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)	All Functions (Toutes fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
Others (Autres)	Warning Volume (Volume d'alerte)	Min (Min.)/Mid (Médial)/Max (Max.)


■ Modèles à double affichage 7,0 pouces (selon modèles)



S03531

(1) Bouton ACCUEIL

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :




1. Appuyez sur  (ACCUEIL).
2. Appuyez sur l'icône de votre choix.

Les réglages des options suivantes peuvent être modifiés manuellement pour répondre à vos exigences personnelles.

Élément		Réglage	
Car Settings (Réglages du véhicule)	EyeSight	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/Setting OFF (Réglage désactivé)
		Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)	All Functions (Toutes fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prev. sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur vitesse)	Lv. 1 (Eco) (Niv.1 (Éco))/ Lv. 2 (Comfort) (Niv.2 (Confort))/ Lv. 3 (Standard) (Niv.3 (Standard))/ Lv. 4 (Dynamic) (Niv.4 (Dynamique))
		Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. Conduites gauche/droite)	Right Lane (Voie de droite)/ Left Lane (Voie de gauche)
		Lead Vehicle Acquisition Sound (Son détec. véhicule situé devant)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		Lead Vehicle Moving Monitor (Surveill. déplace. véhicule situé devant)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		EyeSight Assist Monitor (Moniteur d'aide à la conduite EyeSight)	Red Indicator (Témoin rouge)
		Yellow Indicator (Témoin jaune)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		Green Indicator (Témoin vert)	ON (ACTIVÉ)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
		Warning Volume (Volume d'alerte)	Min (Min.)/Mid (Médial)/Max (Max.)

Appuyez sur  (Contrôle du véhicule),  (Assistance à la conduite) ou  (Autres) pour afficher les options pouvant être modifiées pendant la conduite.

Modifiez le réglage du système EyeSight de la façon suivante :

1. Appuyez sur  (Contrôle du véhicule),  (Assistance à la conduite) ou  (Autres).
2. Sélectionnez le menu de votre choix.

Élément		Réglage
Vehicle Control (Contrôle du véhicule)	Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur vitesse)	Lv. 1 (Eco) (Niv.1 (Éco))/ Lv. 2 (Comfort) (Niv.2 (Confort))/ Lv. 3 (Standard) (Niv.3 (Standard))/ Lv. 4 (Dynamic) (Niv.4 (Dynamique))
Driving Assistance (Assist. à la cond.)	Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)	Setting ON (Réglage activé)/Setting OFF (Réglage désactivé)
	Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)	All Functions (Toutes fonctions)/ Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie seulement)/ Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.)/ OFF (DÉSACTIVÉ)
Others (Autres)	Warning Volume (Volume d'alerte)	Min (Min.)/Mid (Médial)/Max (Max.)

■ Options pouvant être réglées

● Pre-Collision Braking (Freinage avant collision)

Le système de freinage avant collision et la gestion de l'accélérateur avant collision peuvent être activés (ON) ou désactivés (OFF).

● Lane Departure Prevention Function (Fonction prév. sortie de voie)

La fonction de prévention de sortie de voie et/ou l'avertisseur sonore (alerte de sortie de voie et alerte de dérive sur la voie) peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

- All Functions (Toutes fonctions) : active aussi bien la fonction de prévention de sortie de voie que l'avertisseur sonore.
- Lane Departure Prevention Function Only (Fonction prév. sortie de voie seulement) : active uniquement la fonction de prévention de sortie de voie.
- Warning Buzzer Only (Signal aver. seul.) : active uniquement l'avertisseur sonore.
- OFF (DÉSACTIVÉ) : désactive aussi bien la fonction de prévention de sortie de voie que l'avertisseur sonore.

● Cruise Control Acceleration Characteristics (Caract. accélération régulateur vitesse)

Les caractéristiques d'accélération du régulateur de vitesse du système de régulateur de vitesse adaptatif et classique peuvent être réglées sur un niveau parmi quatre.

- Lv. 1 (Eco) (Niv.1 (Éco)) : mode qui met l'accent sur des mouvements en douceur et une économie en carburant optimale.
- Lv. 2 (Comfort) (Niv.2 (Confort)) : mode qui met l'accent sur des mouvements en douceur.
- Lv. 3 (Standard) (Niv.3 (Standard)) : mode qui met l'accent sur des accélérations et ralentissements à réaction rapide.
- Lv. 4 (Dynamic) (Niv.4 (Dynamique)) : mode utilisé lors d'une forte accélération.

● Select Drive on Left/Drive on Right (Sélect. Conduites gauche/droite) (Personnalisation de la voie de conduite)

Il est possible de commuter entre une conduite sur le côté gauche de la route et une conduite sur le côté droit.

La fonction du régulateur de vitesse adaptatif (⇒ page 43) est adaptée à la direction de la voie de circulation paramétrée.



DANGER

Si le réglage de la personnalisation de la voie de conduite ne correspond pas au sens de la circulation, les performances complètes du système EyeSight peuvent ne pas être disponibles.

● **Lead Vehicle Acquisition Sound (Son détec. véhicule situé devant)**

Le réglage du son de détection du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

● **Lead Vehicle Moving Monitor (Surveill. déplace. véhicule situé devant)**

Le réglage de la fonction d'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut être activé (ON) ou désactivé (OFF).

● **EyeSight Assist Monitor (Moniteur d'aide à la conduite EyeSight)**

La couleur pour l'activation/la désactivation de chaque indicateur LED du moniteur d'assistance EyeSight peut être paramétrée.

Affichage	État
Des indicateurs rouges clignotent simultanément (4 indicateurs)	<ul style="list-style-type: none"> • L'alerte de distance de sécurité, le système de freinage avant collision (freinage primaire ou secondaire), l'alerte "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" ou la gestion de l'accélérateur avant collision est en marche. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée lorsqu'il n'y avait aucune manœuvre du volant.
L'indicateur rouge clignote (d'un côté)	Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule semble susceptible de quitter la voie. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s'allume.
L'indicateur jaune clignote (d'un côté)	L'alerte de sortie de voie est en marche. Le côté à partir duquel le véhicule a quitté sa voie clignote, et le côté opposé s'allume.
Des indicateurs jaunes clignotent (en alternance)	L'alerte de dérive sur la voie est en marche.
Des indicateurs jaunes clignotent simultanément	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune manœuvre du volant n'est détectée pendant un certain temps. • La fonction de centrage sur la voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide). • La fonction de prévention de sortie de voie a été annulée automatiquement par le système (clignotement rapide).
L'indicateur vert s'allume	Un véhicule est détecté à l'avant pendant le fonctionnement du régulateur de vitesse adaptatif.

● **Warning Volume (Volume d'alerte)**

Le volume peut être réglé sur Max, Moyen, ou Min.

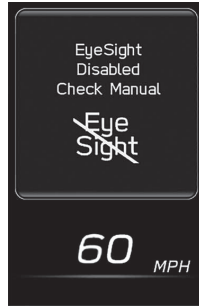
Liste des écrans de messages

Si une alerte ou un dysfonctionnement du système EyeSight est détecté(e), un message apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Certains messages sont accompagnés d'une alerte/notification sonore.

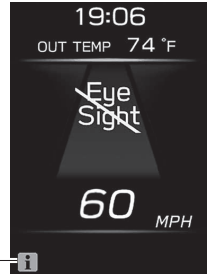
Indicateur normal



Indicateur de message

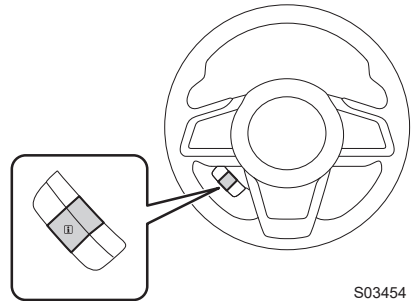


Indicateur normal





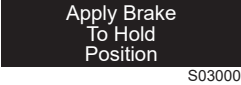


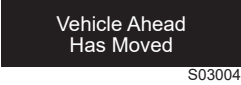
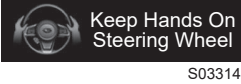
S03972






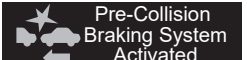
Si un message s'affiche, reportez-vous à la liste des messages et agissez en conséquence. Pendant que le symbole **i** est allumé, vous pouvez tirer la commande **i** pour afficher à nouveau le message.








S03454


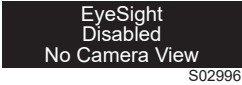
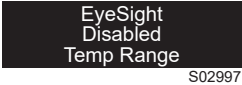

■ Liste des écrans de messages (précautions et remarques)

Élément	Écran affiché	Symbole 	Page de référence
Système de freinage avant collision		Aucun	⇒ Page 36
Avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)"	 S02999	Aucun	⇒ Page 68
Gestion de l'accélérateur avant collision		Aucun	⇒ Page 93
Serrez le frein	 S03000	Aucun	⇒ Page 39
Alerte de sortie de voie	 S03002	Aucun	⇒ Page 100
Alerte de dérive sur la voie	 S03003	Aucun	⇒ Page 103
Alerte de démarrage du véhicule devant vous	 S03004	Aucun	⇒ Page 106
Les manœuvres du volant ne sont pas détectées par la fonction de centrage sur la voie ou la fonction de prévention de sortie de voie	 S03314	Aucun	⇒ Pages 81 et 92











Élément	Écran affiché	Symbole i	Page de référence
<p>Le volant n'a pas été manœuvré pendant un long moment avec la fonction de centrage sur la voie active. (Le volant s'allume en rouge.)</p>	 <p>Keep Hands On Steering Wheel S03315</p>	Aucun	⇒ Pages 81 et 82
<p>Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active et que le véhicule est susceptible de quitter la voie (Le volant s'allume en rouge.)</p>	 <p>Keep Hands On Steering Wheel S03315</p>	Aucun	⇒ Pages 81 et 82
<p>La fonction de centrage sur la voie est automatiquement annulée parce que le volant n'a pas été manœuvré pendant un long moment. (Le volant s'allume en rouge.)</p>	 <p>Keep Hands On Steering Wheel S03865</p>	Aucun	⇒ Page 81
<p>La fonction de centrage sur la voie est annulée car le véhicule est susceptible de quitter la voie lorsque la fonction de centrage sur la voie est active. (Le volant s'allume en rouge.)</p>	 <p>Keep Hands On Steering Wheel S03865</p>	Aucun	⇒ Page 81
<p>Annulation automatique du régulateur de vitesse adaptatif/régulateur de vitesse classique (lorsque la pente de la route est très raide)</p>	 <p>Steep Slope S03722</p>	Aucun	⇒ Pages 65 et 117
<p>Fonctionnement du système de freinage avant collision</p>	 <p>Pre-Collision Braking System Activated S03532</p>	Aucun	⇒ Page 38












Élément	Écran affiché	Symbole 	Page de référence
Annulation automatique du système EyeSight	 <p>203196</p>	Aucun	⇒ Page 65
	 <p>S03391</p>	Aucun	⇒ Page 80
	 <p>S03313</p>	Aucun	⇒ Page 91
	 <p>203198</p>	Aucun	⇒ Page 117



■ Liste des écrans de messages (dysfonctionnement, arrêt temporaire)





Élément	Écran affiché	Symbole i	Page de référence
Dysfonctionnement du système EyeSight	 <p>EyeSight Off Check Manual S03005</p>	Oui (jaune)	⇒ Page 123
Arrêt momentané du système EyeSight	 <p>EyeSight Disabled No Camera View S02996</p>	Oui (blanc)	⇒ Page 125
	 <p>EyeSight Disabled Temp Range S02997</p>	Oui (blanc)	
	 <p>EyeSight Disabled Check Manual S02998</p>	Oui (blanc)	



Dépannage




	Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être activé.
	Avez-vous pensé à appuyer sur la touche  (régulateur de vitesse) ? Si vous n'avez pas appuyé sur la touche  ,  (indicateur de régulateur de vitesse adaptatif) n'apparaîtra pas.
	Le système EyeSight est-il en arrêt momentané ? Lorsque le système EyeSight est en arrêt momentané,  (indicateur d'arrêt temporaire de l'EyeSight) apparaît sur l'affichage des instruments de bord. Réactivez le régulateur de vitesse adaptatif une fois que l'origine de l'arrêt momentané a été corrigée.
	READY (témoin READY) s'affiche-t-il ? Le régulateur de vitesse adaptatif ne peut pas être activé lorsque READY (témoin READY) n'est pas affiché. Réglez le régulateur de vitesse adaptatif lorsque READY (témoin READY) est affiché.
	READY (témoin READY) ne s'affiche pas.
	Les conditions d'activation du régulateur de vitesse sont-elles réunies ? Pour les conditions d'allumage de READY (témoin READY), reportez-vous aux pages suivantes. ⇒ Page 51 (Régulateur de vitesse adaptatif) ⇒ Page 111 (Régulateur de vitesse classique)
















	<p>Un véhicule (situé devant votre véhicule) n'est pas détecté, la détection est retardée ou la détection est vite perdue.</p>
	<p>Le véhicule situé devant roule-t-il lentement ou très lentement par rapport au vôtre, ou est-il arrêté ? La détection des véhicules à l'arrêt comme celle de ceux roulant lentement ou très lentement par rapport au vôtre peut s'avérer difficile.</p>
	<p>Le pare-brise est-il sale ou embué ? Si tel est le cas, il peut être impossible de détecter des objets ou véhicules. Nettoyez la saleté ou la buée du pare-brise, puis réessayez de lancer le système.</p>
	<p>Le véhicule situé devant est-il éloigné ? La distance maximale de détection de la caméra stéréo EyeSight est d'environ 110 m (360 pi). La détection est impossible si le véhicule est plus éloigné.</p>
	<p>Le véhicule est-il dans un virage ? Lorsque la caméra stéréo est convenablement pointée, la plage de détection est limitée dans le plan horizontal.</p>
	<p>La route comporte-t-elle de nombreuses montées et descentes (viaducs, etc.), ou est-elle inclinée ? La plage de détection est limitée en plan vertical.</p>
	<p>Le véhicule situé devant a-t-il laissé place à un autre ? La détection peut être retardée si le véhicule situé devant a laissé place à un autre.</p>
	<p>Le véhicule situé devant projette-t-il de l'eau, de la neige ou d'autres substances durant la conduite ? Les projections d'eau ou de neige peuvent rendre la détection du véhicule situé devant impossible.</p>
	<p>Le régulateur de vitesse adaptatif est activé alors qu'il n'y a aucun véhicule détecté devant.</p>
	<p>Y a-t-il un véhicule sur la voie adjacente ? Selon les conditions de circulation, les véhicules des voies adjacentes peuvent être détectés aussi bien qu'un véhicule roulant juste devant.</p>
	<p>Êtes-vous près d'un virage ou dans un virage ? Lorsque vous conduisez dans un virage, la commande de freinage peut être activée en réponse à la détection de glissières de sécurité, de l'angle du volant ou des infrastructures routières.</p>









	<p>L'alerte de démarrage du véhicule devant vous intervient alors qu'aucun véhicule ne roule devant.</p>
	<p>En fonction des objets alentour, de la circulation et des conditions météorologiques, l'alerte de démarrage du véhicule devant vous peut intervenir en réaction à des objets autres qu'un véhicule apparaissant devant le vôtre.</p>





	<p>Le système EyeSight ne redémarre pas après un arrêt momentané.</p>
	<p>Conduisez-vous sous la pluie avec des balais d'essuie-glace fonctionnant mal ? Le pare-brise est-il gras ? Remplacez les balais d'essuie-glace ou nettoyez le pare-brise. Les conditions météorologiques sont-elles mauvaises (forte pluie, neige, brouillard ou poussière) ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané aussi longtemps que la visibilité reste réduite.</p>
	<p>La luminosité à l'avant est-elle intense (lever ou coucher du soleil, etc.) ? Êtes-vous ébloui par les phares des véhicules roulant en sens inverse durant la nuit ? Dans de tels cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané.</p>
	<p>Êtes-vous stationné dans un environnement extrêmement chaud ou froid ? Dans les deux cas, le système EyeSight est susceptible de passer en arrêt momentané jusqu'à ce que la température augmente ou diminue jusqu'à une température à laquelle la caméra peut fonctionner.</p>



	<p>L'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" intervient parfois plus tôt ou plus tard que ce qui pourrait sembler être un comportement normal.</p>
	<p>L'avertissement "Obstacle Detected (Obstacle détecté)" intervient lorsque le système détermine qu'un complément de freinage est nécessaire, à partir de paramètres tels que l'éloignement par rapport au véhicule situé devant et la différence de vitesse entre les deux véhicules. En conséquence, le moment d'apparition du message dépend de l'intensité du freinage vis-à-vis du véhicule situé devant ainsi que de la différence de vitesse par rapport à ce dernier.</p>




	<p>Lorsque le véhicule situé devant a quitté la route ou si la distance avec le véhicule situé devant a augmenté, l'accélération est parfois plus lente ou plus rapide.</p>
	<p>Selon le moment où le système ne détecte plus de véhicule situé devant, le système EyeSight peut réagir plus lentement, différant ainsi le début de l'accélération et allongeant le temps de freinage par rapport à une conception habituelle de la conduite.</p>
	<p>Quel niveau d'accélération avez-vous sélectionné pour le régulateur de vitesse* ? L'accélération peut varier car les caractéristiques du régulateur de vitesse varient selon le mode sélectionné. *: Régulateur de vitesse adaptatif et régulateur de vitesse classique</p>




	Le régulateur de vitesse est automatiquement annulé.
	Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ? ⇒ Page 64 (Régulateur de vitesse adaptatif) ⇒ Page 116 (Régulateur de vitesse classique)
	Le système EyeSight s'est-il temporairement arrêté pendant l'utilisation de la fonction de régulateur de vitesse adaptatif ?
	La touche  (centrage sur la voie) a été enfoncée, mais la fonction de centrage sur la voie ne s'active pas.
	Le régulateur de vitesse adaptatif est-il activé ? La fonction de centrage sur la voie s'active uniquement lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est mis en service.
	 (indicateur de centrage sur la voie) ne s'allume pas même si la touche  (centrage sur la voie) est enfoncée.
	Le régulateur de vitesse adaptatif est-il désactivé ?  (indicateur de centrage sur la voie) ne s'allume pas lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est désactivé.
	La commande de freinage automatique est accompagnée d'un bruit.
	Il s'agit du bruit de fonctionnement de la commande de freinage automatique : le système comprend certains composants mécaniques qui émettent parfois un bruit pendant le freinage automatique. Ce n'est pas un signe de dysfonctionnement.
	La commande de freinage intervient souvent lors de la conduite avec le régulateur de vitesse adaptatif en circulation dense.
	Lorsque le régulateur de vitesse adaptatif est activé, le système EyeSight effectue le contrôle en fonction des mouvements des véhicules ou objets situés devant. Par conséquent, les accélérations et ralentissements peuvent être plus fréquents pendant que le système s'ajuste aux véhicules ou objets détectés par le système de la caméra. S'il est difficile de maintenir une distance de sécurité constante dans certaines conditions (telles qu'une circulation dense, un mauvais temps ou une conduite urbaine, etc.), abstenez-vous d'utiliser le régulateur de vitesse adaptatif.

	<p>Lorsque la fonction d'arrêt total est en service, le frein de stationnement électronique intervient automatiquement.</p>
	<p>Le frein de stationnement électronique intervient dans les cas suivants.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La fonction d'arrêt total (⇒ page 62) est active en continu depuis environ 2 minutes. • Les conditions d'annulation automatique (⇒ page 65) sont réunies.
	<p>Le moteur est arrêté pendant l'activation de la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif.</p>
	<p>L'indicateur de démarrage et d'arrêt automatique (vert) s'allume-t-il ? Cet arrêt du moteur se produit en conséquence du fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique. Ce n'est pas un signe de dysfonctionnement.</p>
	<p>Le système de démarrage et d'arrêt automatique n'arrête pas le moteur lorsque la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif est activée.</p>
	<p>Pour de plus amples informations relatives aux conditions de fonctionnement du système de démarrage et d'arrêt automatique, reportez-vous au Manuel du conducteur de votre véhicule.</p>
	<p>Le moteur ne redémarre pas après avoir été automatiquement arrêté lorsque la fonction d'arrêt total du régulateur de vitesse adaptatif est activée.</p>
	<p>L'indicateur d'avertissement de démarrage et d'arrêt automatique s'allume-t-il ? Si l'indicateur d'avertissement s'allume, placez le levier sélecteur sur la position P et démarrez le moteur avec la pédale de frein enfoncée. Si le témoin avertisseur ne s'éteint pas après le démarrage du moteur, contactez immédiatement un concessionnaire SUBARU pour faire inspecter le système.</p>

	<p>La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ont soudainement été annulées.</p>
	<p>Avez-vous lâché le volant ? Avez-vous juste posé légèrement vos mains sur le volant en conduisant ? S'il ne détecte pas de manœuvre du volant par le conducteur, le système annulera temporairement la fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie.</p>
	<p>Avez-vous effectué un virage serré ? La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionnent pas lorsque vous effectuez un virage serré.</p>
	<p>Avez-vous effectué l'une des actions suivantes ? ⇒ Page 80 (Fonction de centrage sur la voie) ⇒ Page 91 (Fonction de prévention de sortie de voie)</p>

	<p>La fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie ne fonctionnent pas même en cas de présence de marquages de voie.</p>
	<p>La route est-elle trop étroite ou trop large ? Pour utiliser la fonction de centrage sur la voie et la fonction de prévention de sortie de voie, la largeur de la route doit être comprise entre environ 3 m (10 pi) et 4,5 m (15 pi).</p>

	<p>Un véhicule roule devant le vôtre et l'indicateur de véhicule devant vous est allumé, mais la fonction de centrage sur la voie ne s'active pas.</p>
	<p>Le véhicule devant vous est-il trop étroit ? La fonction de centrage sur la voie ne s'active pas lorsque le véhicule devant vous est un deux-roues, un véhicule très compact, ou tout autre véhicule étroit.</p>
	<p>Y a-t-il une différence de vitesse entre le véhicule devant vous et le vôtre ? Ou bien est-ce que le véhicule devant vous ne se trouve-t-il pas directement devant le vôtre ? La fonction de centrage sur la voie peut ne pas s'activer dans certaines conditions comme lorsqu'il y a une différence de vitesse entre le véhicule devant vous et le vôtre (le véhicule devant vous s'éloigne), ou lorsque le véhicule devant vous déambule ou roule au bord de la voie.</p>

	<p>Lorsque la fonction de centrage sur la voie est active, l'écran d'interruption "Keep Hands On Steering Wheel (Gardez les mains sur le volant)" apparaît sur l'affichage des instruments de bord malgré la prise du volant.</p>
	<p>Il se peut que le système ne détecte aucune manœuvre de braquage, même si vous tenez le volant. Actionnez le volant jusqu'à ce que l'écran d'interruption disparaisse. Si le système ne détecte toujours aucune manœuvre du volant, il se peut que la fonction de centrage sur la voie soit annulée.</p>
	<p>Si le véhicule est susceptible de quitter la voie lorsque la fonction de centrage sur la voie est active, le message "Keep Hands On Steering Wheel (Gardez les mains sur le volant)" s'affichera. Si la fonction de centrage sur la voie est annulée dans cet état, "OFF" s'affichera. (⇒ page 82)</p>

MEMO

MEMO

B2602BF-A
Publié en août 2020
Imprimé 08/20
2021A



SUBARU
SUBARU CORPORATION
TOKYO, JAPAN

フランス語